Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le
ID : 056-215600677-20250617-2025CM17JUIN08B-DE

PLAN LOCAL D'URBANISME
COMMUNE DE GRAND-CHAMP
Bilan de la concertation

Annexe à la délibération d'arrêt du PLU

éol urbanismes
URBANISME
AMÉNAGEMENT
ENVIRONNEMENT

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le
ID : 056-215600677-20250617-2025CM17JUIN08B-DE

Table des matières

PRÉAMBULE 1

CALENDRIER 2

RAPPEL DES MODALITÉS ET SUPPORTS D'INFORMATION ET DE CONCERTATION ISSUES DE LA DÉLIBÉRATION DE PRESCRIPTION DE LA RÉVISION 4

I. INFORMATION RÉGULIÈRE SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE RÉVISION 7

A. Le magazine municipal : Le Grégamiste 7

B. Création d'une page dédiée sur le site internet de la commune 16

C. Mise en place d'une exposition évolutive sur le mur extérieur de la mairie 19

D. Organisation de deux réunions publiques et de deux permanences au public 21

E. Modalités supplémentaires mises en place 29

II. MISE À DISPOSITION DE MOYENS D'ÉCHANGES ET DE CONTACT ENTRE LES CITOYENS ET LA COMMUNE 33

A. Le registre d'observations 33

B. La création d'une adresse mail dédiée 34

C. Les demandes adressées par courrier postal ou remises en mairie 35

III – BILAN DE LA CONCERTATION MISE EN PLACE 36

CONCLUSION 39

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le
ID : 056-215600677-20250617-2025CM17JUIN08B-DE

PRÉAMBULE

La commune de Grand-Champ a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) par délibération du 16 mai 2019.

Le code de l'urbanisme prévoit dans ses articles L 103-2 et suivants, que la révision du Plan Local d'Urbanisme fait l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

A l'issue de cette concertation, l'autorité compétente en arrête le bilan qui est joint au dossier d'enquête publique.

La procédure de révision arrivant à son terme, il convient désormais d'établir le bilan de cette concertation dont les modalités ont été définies dans la délibération du Conseil Municipal en date du 16 mai 2019.

C'est dans ce cadre qu'est élaboré le présent document.

Il retrace les grandes étapes de la concertation qui ont été mises en œuvre durant la révision, les supports et moyens d'information produits et utilisés tout au long du processus et les retours des habitants et acteurs du territoire.

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le
ID : 056-215600677-20250617-2025CM17JUIN08B-DE

CALENDRIER

La révision lancée en mai 2019 a connu plusieurs perturbations. Tout d'abord, avec la crise sanitaire, puis au niveau règlementaire avec la mise en application de la loi « Climat et Résilience » de 2021. La procédure s'est donc étalée sur 6 années avant d'aboutir à son prochain arrêt et à la phase administrative.

Le calendrier ci-dessous retrace ces différentes dates et étapes de la procédure de révision du PLU :

PHASE DE TRAVAIL		
Réunion de travail	Cadrage de la révision du PLU	17 janvier 2020
PAUSE	*COVID*	
Réunion de travail	Enjeux de territoire	10 septembre 2020
Réunion de travail	EIE	8 octobre 2020
Réunion technique	Développement urbain	12 novembre 2020
Réunion de travail	Développement urbain	27 janvier 2020
Réunion de travail	Scenarii de développement	24 mars 2021
Réunion PPA	Présentation du diag	26 mai 2021
Réunion de travail	PADD	28 mai 2021
Réunion de travail	PADD	22 juin 2021
Réunion de travail	PADD	06 juillet 2021
Réunion de travail	Loi CR	02 novembre 2021
Réunion de travail	Outils réglementaires – zones agricoles	08 décembre 2021
Réunion de travail	Outils réglementaire – zones naturelles	11 janvier 2022
PAUSE	*LOI CLIMAT ET RESILIENCE*	
Réunion de travail	Reprise PADD – validation objectifs fonciers	14 septembre 2022
Réunion de travail	Reprise PADD – validation du PADD	11 octobre 2022
Réunion technique	Présentation PADD à DDTM56	15 novembre 2022
PHASE DE TRAVAIL – suite		
Réunion de travail	Réunion technique DDTM56	06 décembre 2022
PAUSE	***En attente de la territorialisation des objectifs de réduction de la consommation foncière à l'échelle du SCOT***	
Réunion de cadrage	Reprise de la révision du PLU	30 septembre 2024, 14h30, salle de réunion des services techniques
Réunion de travail	Validation des objectifs « conso ENAF »	24 Octobre 2024, 14h00 salle du QG
Réunion de travail	Validation du PADD	**28 Novembre 2024, 14h00, salle du QG**
Réunion Techniciens	**Travail sur plan zonage centre et règlement**	**17 Décembre 2024, 9h30, salle de réunion des ST route de Baud**
Réunion PPA	**Présentation du PADD au PPA (Groupe de travail PLU)**	**7 Janvier 2025, 14h00, salle de réunion du QG**

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le
ID : 056-215600677-20250617-2025CM17JUIN08B-DE

Réunion informelle du Conseil Municipal	**Présentation du PADD par le Bureau d'étude EOL**	**9 janvier 2025, 18h30, salle de réunion de la Maison des Solidarités**
Concertation	**Réunion publique PADD** **Mme LE MEUR, EOL, techniciens, conseillers municipaux)**	**13 Janvier 2025, 19h00, Espace 2000**
Réunion de travail	Reprise outils réglementaires – économie (Groupe de travail PLU)	14 Janvier 2025, 14h00, salle de réunion du QG
Réunion de travail	Reprise outils réglementaires – équipements (Groupe de travail PLU) ANNULÉ	21 Janvier 2025, 14h00, salle polyvalente de la MDS
Réunion de travail	**Outils règlementaires (Groupe de travail PLU)**	**27 janvier 2025, 14h00, salle de réunion des ST, route de Baud**
Réunion de travail	**Validation PLU complet (Groupe de travail PLU)**	**18 Février 2025, 14h00, salle de réunion des ST**
Réunion de travail	**Validation projet de PLU**	**24 février 2025, 14h00, Salle de réunion des ST**
Conseil municipal	**Débat des orientations du PADD**	**30 Janvier 2025, 18h30, Salle Espace 2000**
Réunion PPA	**Présentation du PLU avant arrêt (Groupe de travail PLU)**	**18 Mars 2025, 9h30, salle de réunion du QG**
Montage dossier	Finalisation dossier + relecture	Mars/Avril 2025
Concertation	**Réunion publique**	**22 Avril 2025, 19h00, Espace 2000**
	Permanences au public (Mme LE MEUR et Bureau d'étude + élus communaux)	**24 avril 2025, 16h00/20h00, salle de réunion des services techniques, route de Baud**
	Permanences au public (Mme LE MEUR et Bureau d'étude + élus communaux)	**26 avril 2025, 8h30/12h00, Salle de réunion des services techniques, route de Baud**
Conseil municipal	**Arrêt du PLU et bilan de la concertation**	**17 juin 2025, 19h00, Salle polyvalente, Maison des solidarités**
PHASE ADMINISTRATIVE – A VENIR		
Consultation MRAE	Instruction évaluation environnementale	Juin à Août 2025
Notification PPA	Recueillir avis	Juin à Août 2025
Organisation enquête	*Arrêté + avis + publication*	Juin à Août 2025
Enquête publique	**30 jours consécutifs minimum**	**Septembre /Octobre2025**
	Rapport et conclusions 1 mois	Novembre 2025
Réunion de travail	Analyse des remarques	Novembre 2025
Réunion de travail	Validation des arbitrages	Novembre / Décembre2025
Réunion PPA	Présentation avant approbation aux PPA	Décembre 2025
Conseil municipal	**Approbation du PLU**	**Janvier 2026**

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le
ID : 056-215600677-20250617-2025CM17JUIN08B-DE

RAPPEL DES MODALITÉS ET SUPPORTS D'INFORMATION ET DE CONCERTATION ISSUES DE LA DÉLIBÉRATION DE PRESCRIPTION DE LA RÉVISION

Dans sa délibération du 16 mai 2019, le Conseil Municipal de la commune de Grand-Champ a prescrit la révision du PLU et a retenu les modalités de concertation suivantes :

Envoyé en préfecture le 21/05/2019
Reçu en préfecture le 21/05/2019
Affiché le 7/06/19
ID : 056-215600677-20190516-201916MAI11-DE

GRAND CHAMP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 MAI 2019

N° 2019-16MAI-11

AMÉNAGEMENT - URBANISME : PLU - lancement de la révision générale
Rapporteur : Monsieur le Maire

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi 16 mai 2019, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier nominatif en date du 9 mai 2019, s'est réuni en session ordinaire à la mairie annexe, à GRAND-CHAMP, sous la présidence de M. Yves BLEUNVEN, Maire.

Pour la présente délibération :

Etaient présents : M. Yves BLEUNVEN, Maire ; M. Serge CERVA-PEDRIN, Mme Dominique LE MEUR, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, Mme Sophie BEGOT, M. Patrick CAINJO, Mme Anne-Laure PRONO, Adjoints ; Mmes Laurence GIRONDEAU-BOURBON, Valérie ONNO, Maryse CADORET, Catherine COUGOULAT, Françoise FOSSÉ, Cindy LE BARON, Stéphanie JACQUIN, Conseillères Municipales ; MM. Éric AMOROS, Germain EVO, Robert LE BODIC, Jean-Luc EVENO, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. André ROSNARHO-LE NORCY, adjoint ; Mmes Stéphanie CARLIER, Stéphanie DREAN, Nathalie LE FALHER, Séverine MERLET, Conseillères Municipales ; MM. Erwan MORICE, Gilles LE GARJAN, Thierry CADORET, David GEFFROY, Gilles-Marie PELLETAN, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs remis : M. André ROSNARHO-LE NORCY à M. Serge CERVA-PEDRIN ; M. Thierry CADORET à M. Vincent COQUET ; M. David GEFFROY à M. Éric AMOROS ; Mme Stéphanie CARLIER à Mme Anne-Laure PRONO ; Nathalie LE FALHER à Mme Sophie BEGOT ; Mme Séverine MERLET à Mme Dominique LE MEUR ; Mme Stéphanie DREAN à Mme Valérie ONNO ; M. Gilles-Marie PELLETAN à M. Robert LE BODIC.

Nombre de Conseillers en exercice : 29 – Présents : 19 – Pouvoirs : 8 – Votants : 27

Secrétaire de séance : M. Éric AMOROS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Grand-Champ a approuvé son PLU le 12 janvier 2006. Le document a fait l'objet de plusieurs modifications.

Ce document d'urbanisme nécessite aujourd'hui d'être revu d'une manière générale pour tenir compte de l'évolution du contexte dans lequel il a été approuvé, notamment du contexte réglementaire. La révision du PLU sera également l'occasion de réinterroger les enjeux du territoire, au regard du contexte actuel, et de définir un projet d'aménagement pour les dix prochaines années dont les grands objectifs devront être adaptés aux spécificités du territoire communal :

1- **Accompagner et maîtriser le développement urbain de la commune**
   - *Maîtriser le développement de l'habitat et des activités économiques en identifiant le foncier résiduel pour mettre en place les outils réglementaires nécessaires à une bonne gestion de ce foncier. Il s'agit d'organiser la densification et le renouvellement du tissu urbain existant afin de limiter la consommation foncière en extension. Cette densification devra tenir compte des caractéristiques locales et patrimoniales ;*
   - *Permettre la maîtrise foncière de surfaces proches ou intégrées à la zone urbaine de la commune ;*
   - *Affirmer la polarité urbaine du centre-ville de Grand-Champ en traduisant réglementairement le plan de référence urbain afin d'avoir un centre-ville dynamique et adapté au poids démographique de la ville d'aujourd'hui ;*
   - *Prendre en compte les nouvelles mobilités en favorisant les modes de déplacement doux et en étoffant les réseaux des liaisons douces et cheminements piétons nécessaires au maillage inter-quartier.*

2- **Poursuivre l'accueil d'une nouvelle population en proposant des logements et équipements diversifiés et adaptés aux nouveaux besoins**
   - *Maîtriser la croissance démographique de la commune et accueillir une nouvelle population sur les dix prochaines années ;*
   - *Proposer un développement durable du territoire en prenant en compte les besoins en équipements et logements diversifiés pour répondre aux objectifs de mixité sociale et générationnelle, et en production de logements sociaux ;*
   -

MAIRIE DE GRAND-CHAMP - 56390 GRAND-CHAMP
Tél : 02 97 66 77 11 / [illegible]

Envoyé en préfecture le 21/05/2019
Reçu en préfecture le 21/05/2019
Affiché le
ID : 056-215600677-20190516-201916MAI11-DE

   - *Offrir des logements adaptés aux personnes à mobilité réduite afin de favoriser l'autonomie et le maintien à domicile ;*
   - *Intégrer les besoins nouveaux, notamment en matière d'habitat, d'activités économiques et d'équipements ;*
   - *Prendre en compte l'accessibilité par les personnes à mobilité réduite des équipements et espaces publics.*

3- **Préserver le cadre de vie rural et l'environnement**
   - *Protéger les espaces agricoles sur le territoire communal ;*
   - *Protéger les espaces naturels et identifier la trame verte et bleue en s'appuyant sur les inventaires déjà réalisés (zones humides, haies bocagères,…) ;*
   - *Protéger et valoriser le patrimoine bâti, classé ou non, notamment en permettant les changements de destination ;*
   - *Adapter le règlement au nouveau contexte réglementaire et à l'évolution des modes de vie ;*
   - *Mettre en valeur les différentes ambiances paysagères de la commune et permettre leurs découvertes en poursuivant le développement de sentiers de randonnée.*

4- **Développer toutes les activités économiques sur le territoire (artisanales, tertiaires, commerciales, touristiques)**
   - *Maintenir et conforter les zones à vocation agricole afin de pérenniser et favoriser les activités primaires sur le territoire ;*
   - *Permettre le développement des parcs d'activités économiques et tertiaires ainsi que leur densification en lien avec la politique communautaire sur ce sujet ;*
   - *Renforcer le dynamisme commercial du centre-ville ;*
   - *Développer les activités touristiques autour du tourisme vert (randonnées, patrimoine,…).*

5- **Intégrer les dernières évolutions réglementaires et les documents communautaires de planification**
   - *Adapter le PLU actuel au contexte législatif en intégrant des dispositions issues notamment des lois SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain), Urbanisme et Habitat, Grenelle I et II, MAP (Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche), ALUR (Accès au logement et à un urbanisme rénové) et LAAF (Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt), ELAN (Evolution pour le logement, l'aménagement et le numérique) ;*
   - *Intégrer le nouveau cadre réglementaire ainsi que les objectifs qui seront définis dans le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT), de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, en cours d'élaboration et autres documents communautaires : Programme Local de l'Habitat, Plan de Déplacement Urbain, Plan Climat-Air-Energie Territorial,…*

Afin que les habitants, les associations locales et tout autre personne concernée puisse s'informer et s'exprimer sur le projet de révision de PLU, une concertation sera instaurée tout au long de son élaboration jusqu'à la délibération qui arrêtera le projet et qui tirera le bilan de la concertation.

Les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente. Les modalités de cette concertation s'appuieront sur les éléments suivants :

- **Information régulière sur l'état d'avancement de la procédure dans les supports de communication de la Commune** (magazine municipal, lettre d'information (Grag'info), site internet de la Commune, et les grandes étapes et dates de réunions publiques dans la presse locale) ;
- **Ouverture et mise à disposition du public d'un registre** *permettant aux habitants et à toute personne concernée d'exprimer ses observations jusqu'à l'arrêt du projet et au bilan de concertation ;*
- **Organisation d'au moins deux réunions publiques** *(des avis dans la presse locale et sur les supports électroniques de la Commune préciseront l'objet, les lieux, dates et heures des réunions) permettant à chacun de formuler des observations sur le projet en cours d'élaboration ;*
- **Organisation d'une exposition évolutive** *mise en place à l'intérieur de la mairie ou du Pôle Urbanisme, Technique et Aménagement ; cette exposition présentera les principaux éléments du projet de développement, puis la traduction réglementaire du projet accompagné des documents réglementaires constitutifs du dossier de PLU. Cette exposition s'accompagnera d'une ou plusieurs permanences d'élus ou techniciens.*

A la suite du bilan de la concertation et de l'arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme, les personnes publiques associées à la procédure seront consultées, puis le projet sera soumis à l'enquête publique.

Envoyé en préfecture le 21/05/2019
Reçu en préfecture le 21/05/2019
Affiché le 7/06/19
ID : 056-215600677-20190516-201916MAI11-DE

Dès lors qu'aura lieu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable, la Commune peut décider de surseoir à statuer, dans les conditions et délai prévus à l'article L. 424-1, sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L.101-1 et suivants, L.151-1 et suivants, L. 103-2 et suivants ainsi que les articles R.151-1 et suivants ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Travaux, Urbanisme et Ruralité » en date du 2 mai 2019 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : DE PRESCRIRE la révision du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal ;

Article 2 : D'APPROUVER les objectifs poursuivis et les modalités de concertation définis ci-dessus ;

Article 3 : DE PRECISER que les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations, qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan, pourront faire l'objet d'un sursis à statuer dès lors que le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable aura eu lieu ;

Article 4 : DE SOLLICITER toutes les aides extérieures permettant la réalisation des études nécessaires à la révision du PLU ;

Article 5 : DE CONFIER les études sur la révision du PLU à un bureau d'études ou une équipe pluridisciplinaire de bureaux d'études choisis au terme d'une procédure de consultation ;

Article 6 : D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette décision ;

Article 7 : DE CONDUIRE la révision du PLU en collaboration avec Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, conformément aux dispositions de l'article L153-8 du Code de l'urbanisme ;

Article 8 : D'ASSOCIER à la révision du PLU, les services de l'Etat, organismes et personnes publiques conformément aux dispositions des articles L132-7 du code de l'urbanisme ;

Article 9 : DE PRECISER que la présentation délibération sera notifiée à l'ensemble des personnes publiques associées, et fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois ;

Mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Elle sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Yves BLEUNVEN.

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le
ID : 056-215600677-20250617-2025CM17JUIN08B-DE

- **Une information régulière sur l'état d'avancement de la procédure dans les supports de communication de la Commune** : magazine municipal, lettre d'information (Greginfo), site internet de la Commune, et les grandes étapes et dates de réunions publiques dans la presse locale ;

- **L'ouverture et mise à disposition du public d'un registre** permettant aux habitants et à toute personne concernée d'exprimer ses observations jusqu'à l'arrêt du projet et au bilan de concertation ;

- **L'organisation d'au moins deux réunions publiques** (des avis dans la presse locale et sur les supports électroniques de la Commune précisant l'objet, les lieux, dates et heures des réunions) permettant à chacun de formuler des observations sur le projet en cours d'élaboration ;

- **L'organisation d'une exposition évolutive mise en place à l'intérieur de la mairie ou du Pôle Urbanisme, Technique et Aménagement** ; cette exposition présentant les principaux éléments du projet de développement, puis la traduction règlementaire du projet accompagné des documents règlementaires constitutifs du dossier de PLU ; Cette exposition s'accompagnant d'une ou plusieurs permanences d'élus ou techniciens.

Outre les moyens de publication inhérents à toute délibération, la délibération de prescription de la révision du PLU a fait l'objet d'une publication dans deux journaux du département, LE TELEGRAMME et OUEST-FRANCE, respectivement le 15 et le 19 juin 2019.

Ouest-France Morbihan
Mercredi 19 juin 2019

Avis administratifs

Commune de GRAND-CHAMP

Révision générale du Plan local d'urbanisme (PLU)

AVIS

Par délibération en date du 16 mai 2019, le conseil municipal a prescrit la révision du Plan local d'urbanisme sur son territoire.
La dite délibération est affichée en mairie pendant un mois à compter du juin 2019.

Le Maire
Yves BLEUNVEN.

Dragages d'entretien et clapage des sédiments de qualité immergeable de la rade de Lorient

AVIS

Par arrêté préfectoral du 3 juin 2019 portant autorisation unique au titre de l'article L.214-3 du Code de l'environnement, la Région Bretagne est autorisée à réaliser les opérations de dragage des ports dont elle est gestionnaire dans la rade de Lorient, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur et conformément aux éléments figurant dans le dossier de demande d'autorisation et en tout

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le
ID : 056-215600677-20250617-2025CM17JUIN08B-DE

Annonces officielles

Sur **bretagne-marchespublics.com**, retrouvez les marchés publics et privés et les autres annonces sur **regions-annonceslegales.com**
Contact tél. 02 98 33 74 44 - E-mail : **annonceslegales@viamedia-publicite.com**.
Conformément à l'arrêté ministériel du 21/12/2018, le prix de la ligne de référence des annonces judiciaires et légales (art. 2) est fixé pour l'année 2019 au tarif de base de 4,16 € HT pour les départements du Finistère, des Côtes-d'Armor ou du Morbihan (soit un prix du millimètre de 1,82 € HT). Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales sur les sociétés et fonds de commerce publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actu-legales.fr.

OFFICIERS MINISTERIELS

Commissaires priseurs

ADJUG'ART O.V.V. - agrément 2002-290 - **BREST**
[illegible]

MARDI 18 JUIN, à 11 h et 14 h 15

BELLE VENTE ARTISTIQUE

OBJETS D'ART - CÉRAMIQUE - VERRERIE
BRONZES - ART D'ASIE - TABLEAUX - BIJOUX & MONTRES
ORFÈVRERIE - MOBILIER ANCIEN ET MODERNE

Exposition : le 16 de 17 h à 19 h, le 17 de 14 h 30 h à 18 h
le 18 de 9 h 30 à 10 h 30
Détails des ventes et photos
sur www.interencheres.com - www.auction.fr
Ventes en direct sur www.interencheres-live.com et www.drouotlive.com

Mᵉ Philippe LANNON - Mᵉ Gilles GRANNEC - Mᵉ Sandy SUMMELY
[illegible]
Tél. 02 98 46 79 43 - Fax 02 98 43 80 38 - Mail : contact@thierry-lannon.com

JEUDI 20 JUIN 2019, à 10 h 30
Vente sur place : 3, rue Edouard-Belin, 29200 BREST
Après L.J. SAS LMD, enseigne COLOMBINI CASA (Gérard/Mᵉ Grannec)

CUISINES ÉQUIPÉES COLOMBINI CASA

dont : cuisines équipées haut de gamme, mobilier italien, éléments décoratifs, électroménager dont des marques Bosch, Arthur, Smeg, matériels de bureau et informatique... Possibilité de vente en lots
Exposition : sur place 3, rue Edouard-Belin, 29200 BREST, une heure avant la vente.

VENDREDI 21 JUIN 2019, à 10 h 30
Vente sur place : Kerbracam, 29410 LAMPAUL-PLOUDALMEZEAU
Après L.J. [illegible] (Mᵉ Laurent/Mᵉ Grannec)

MATÉRIEL DE MENUISERIE

dont : matériel électroportatif, matériel de bureau et informatique, [illegible] double essieu...
(possibilité de vente en lots)
Exposition : sur place Kerbracam, 29410 LAMPAUL-PLOUDALMEZEAU, une demi-heure avant la vente
À suivre, vente sur désignation en un lot : matériel de bar
Après L.J. [illegible] (Mᵉ [illegible]/Mᵉ Grannec) dont : [illegible] AUDIOPHONY [illegible]
[illegible] (vente en un lot)
Photographies, conditions de vente, renseignements : www.thierry-lannon.com

THIERRY - LANNON et Associés - O.V.V. - Agrément 2002-318

LEGALES ET JUDICIAIRES

Marchés publics - Procédure adaptée

COMMUNE DE SAINT-GILDAS-DE-RHUYS

PROCÉDURE ADAPTÉE

Entretien et réfection de voirie

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Saint-Gildas-de-Rhuys, Morbihan. Correspondant : M. le Maire, rue Saint-Goustan, 56730 Saint-Gildas-de-Rhuys, tél. 02 97 45 23 15, fax 02 97 45 39 16.
Courriel : contact@saint-gildas-de-rhuys.fr
Type de procédure : marché à procédure adaptée.
Objet du marché : entretien et réfection de voirie.
Type de marché : marché de travaux.
Lieu des travaux : commune de Saint-Gildas-de-Rhuys, 56730 Saint-Gildas-de-Rhuys.
Caractéristiques principales : le marché est composé d'un lot unique sans option ni variante.
Il concernera la maintenance de l'éclairage public sur la commune de Saint-Gildas-de-Rhuys.
Unité monétaire utilisée : euro.
Langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la candidature : français.
Critères de sélection et d'attribution : 1. prix ; 2. valeur technique de l'offre.
Date limite de réception des offres : le vendredi 5 juillet 2019, avant 12 h.
Délai minimum de validité des offres : 90 jours, à compter de la date limite de réception des offres.
Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : le dossier de consultation pourra être téléchargé à l'adresse https://demat.centraledesmarches.com/7047635
Adresse où les offres doivent être transmises : les candidatures sont adressées par voie électronique sur le site https://demat.centraledesmarches.com/7047635

Avis administratifs

COMMUNE DE GRAND-CHAMP

RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération en date du 16 mai 2019, le conseil municipal a prescrit la révision du plan local d'urbanisme sur son territoire.
Ladite délibération est affichée en mairie pendant un mois à compter du 7/06/2019.
Le maire, Yves BLEUNVEN

Vie des sociétés - Autres

Mᵉ Sophie LE BARS, notaire à BELZ, 12, rue Docteur-Laennec

CESSION DE FONDS

Suivant acte reçu par Mᵉ Sophie Le Bars, le 3 juin 2019, enregistré à Vannes 1, le 5 juin 2019, référence 2019N1297, M. Daniel Le Port et Mme Isabelle Marie Pierre Nicole, son épouse, demeurant ensemble à Erdeven (56410), 4, place du Roulou, ont cédé à la société dénommée Le Fil de l'Âme, société à responsabilité limitée au capital de quatre mille cinq cents euros (4 500 €), dont le siège social est à Erdeven (56410), 2, rue du Souvenir, représentée par Mlle Céline Claudine Nicole Dubos, coiffeuse, demeurant à Riantec (56670), 12, rue du Beaufort, agissant en qualité de gérante, et en vertu de l'article 10 des statuts, le fonds de commerce de coiffure, exploité à Erdeven (56410), 2, rue du Souvenir, connu sous le nom de Dominu'tif, objet d'une immatriculation au registre de commerce et des sociétés de Lorient, sous le n° 345 401 020, et à l'Institut national de la statistique et des études économiques sous le n° SIRET 345 401 020 00010, comprenant tous les éléments corporels et incorporels dudit fonds.
Moyennant le prix de trente deux mille cinq cent seize euros (32 516 €), savoir : éléments incorporels : 30 516 € et matériel et mobilier commercial : 2 000 €.
Entrée en jouissance a été fixée au jour de l'acte. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Mᵉ Sophie Le Bars, notaire à Belz, où domicile a été élu à cet effet.

Publicités immobilières réglementées

VENTES AUX ENCHÈRES IMMOBILIÈRES

VENTES JUDICIAIRES IMMOBILIÈRES

CESSIONS DOMANIALES BIENS COMMUNAUX

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le
ID : 056-215600677-20250617-2025CM17JUIN08B-DE

I. INFORMATION RÉGULIÈRE SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE RÉVISION

A. Le magazine municipal : Le Grégamiste

- Le Grégamiste de Juillet 2019 : Lancement de la procédure, modalités de concertations (adresse mail, registre)

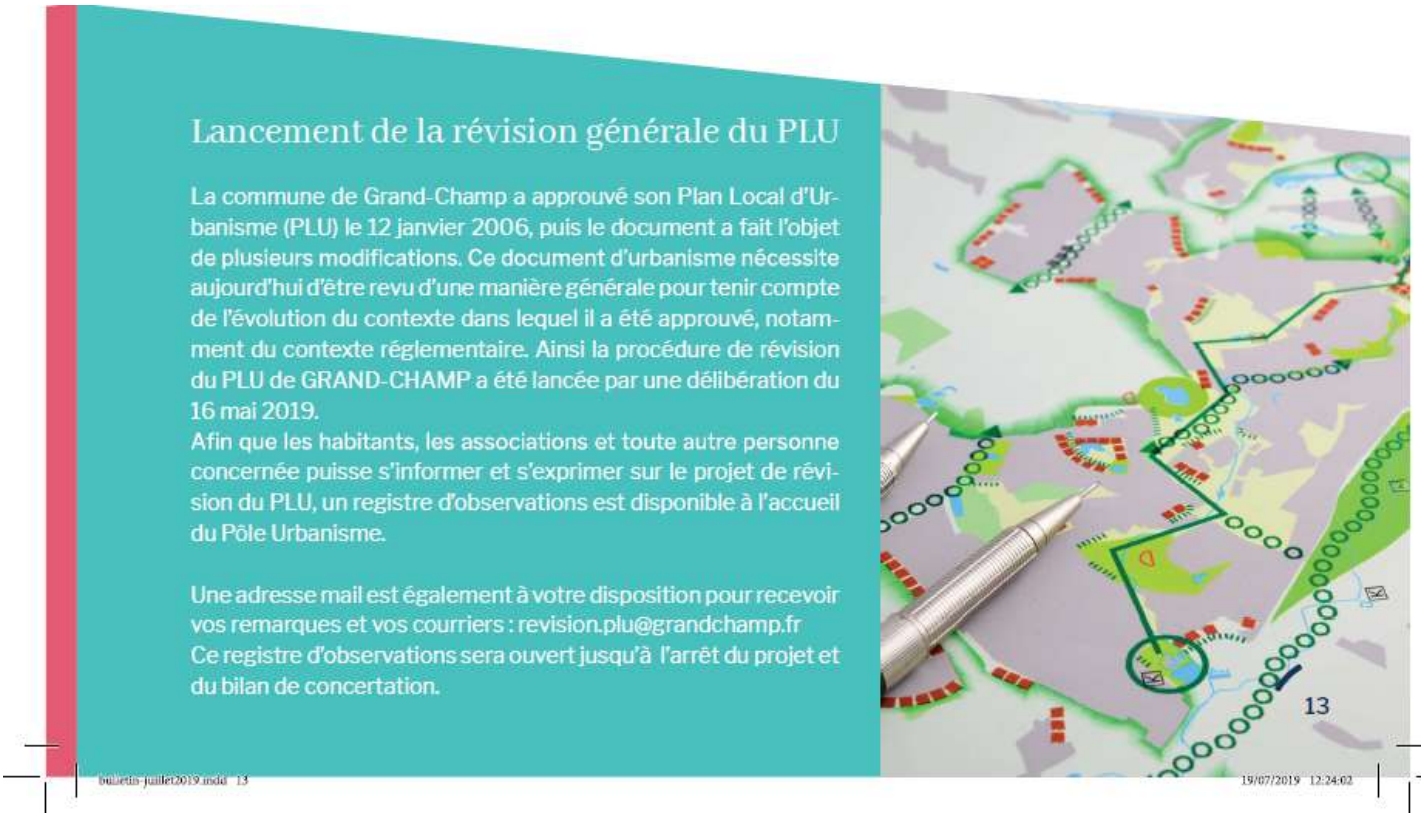

Lancement de la révision générale du PLU

La commune de Grand-Champ a approuvé son Plan Local d'Urbanisme (PLU) le 12 janvier 2006, puis le document a fait l'objet de plusieurs modifications. Ce document d'urbanisme nécessite aujourd'hui d'être revu d'une manière générale pour tenir compte de l'évolution du contexte dans lequel il a été approuvé, notamment du contexte réglementaire. Ainsi la procédure de révision du PLU de GRAND-CHAMP a été lancée par une délibération du 16 mai 2019.
Afin que les habitants, les associations et toute autre personne concernée puisse s'informer et s'exprimer sur le projet de révision du PLU, un registre d'observations est disponible à l'accueil du Pôle Urbanisme.

Une adresse mail est également à votre disposition pour recevoir vos remarques et vos courriers : revision.plu@grandchamp.fr
Ce registre d'observations sera ouvert jusqu'à l'arrêt du projet et du bilan de concertation.

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le
ID : 056-215600677-20250617-2025CM17JUIN08B-DE

- Le Grégamiste de Décembre 2020 : Qu'est-ce que le PLU ?
  Le PLU et la hiérarchie des normes
  L'état d'avancement de la procédure
  Ce qui va changer en campagne, hors des zones U.
  Rappel des modalités de concertation (adresse mail, registre, courriers…)

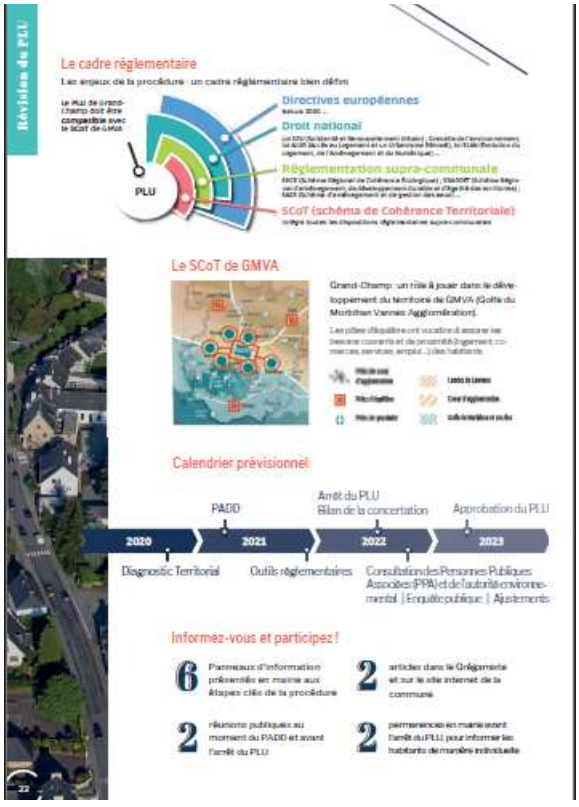

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le
ID : 056-215600677-20250617-2025CM17JUIN08B-DE

- Le Grégamiste de Juin 2021 : La révision, où en est-on ?
  Les premiers éléments du diagnostic
  Rappel du recensement de bâtiments en campagne pouvant faire l'objet d'un changement de destination
  Rappel des modalités de concertation

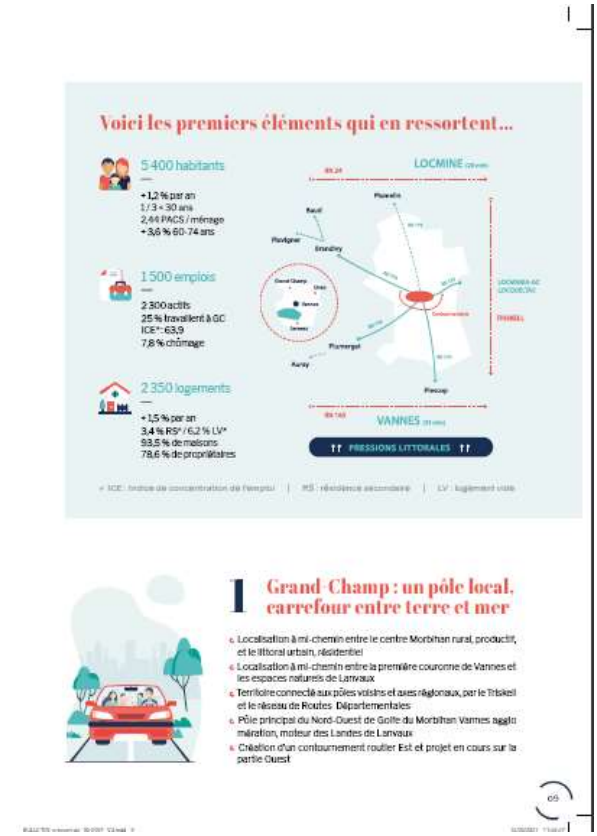

- Juillet

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le
ID : 056-215600677-20250617-2025CM17JUIN08B-DE

LE TELEGRAMME – Le 13 juillet 2019- Publication sur la [illegible] de la procédure de révision et moyens d'expression

Le Télégramme

Accueil › Morbihan › Grand-Champ

Avis de décès | Agenda des loisirs | Infos pratiques | Météo | Bénévolat | Annonces légales

Révision générale du Plu. Ouverture d'un registre d'observations

Le 13 juillet 2019 à 16h52

La commune de Grand-Champ a approuvé son Plan local d'urbanisme (Plu) le 12 janvier 2006, puis le document a fait l'objet de plusieurs modifications. Ce document d'urbanisme nécessite aujourd'hui d'être revu d'une manière

Afin que les habitants, les associations et les autres personnes concernées puissent s'informer et s'exprimer sur ce projet, un registre d'observations est disponible à l'accueil du pôle urbanisme. Ce registre sera ouvert jusqu'à l'arrêt du projet et du bilan de concertation. Une adresse mail est également à la disposition des habitants pour recevoir remarques et courriers (revision.plu@grandchamp.fr.

LE TELEGRAMME – 15 Février 2021- Publication rappel de la concertation dans le cadre de la procédure de révision du PLU

Le Télégramme

Accueil › Morbihan › Grand-Champ

Avis de décès | Agenda des loisirs | Infos pratiques | Météo | Bénévolat | Annonces légales

Les habitants de Grand-Champ peuvent envoyer leurs avis sur la révision du Plan local d'urbanisme

Une adresse mail est également à disposition pour recevoir les remarques et les courriers des Grégamistes.

Grand-Champ a approuvé son Plan local d'urbanisme (PLU) en janvier 2006. Il a été modifié plusieurs fois depuis. Ce document d'urbanisme doit être revu d'une manière générale pour tenir compte de l'évolution du contexte réglementaire notamment. La procédure de révision du PLU a été lancée par délibération le 16 mai 2019. Afin qu'habitants, associations et toute autre personne concernée puisse s'informer et s'exprimer sur le projet de révision, un registre d'observations est disponible à l'accueil du pôle urbanisme. Il sera ouvert jusqu'à l'arrêt du projet et du bilan de concertation.

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le
ID : 056-215600677-20250617-2025CM17JUIN08B-DE

- Le Grégamiste de Juillet 2022 : La procédure après l'entrée en vigueur de la Loi Climat et Résilience
  Rappel du calendrier et des modalités de contact

Urbanisme

La révision du plan local d'urbanisme

Comme évoqué dans le dernier Grégamiste, la procédure de révision du PLU de Grand-Champ suit son cours. Après le diagnostic, place à la détermination des grandes orientations du document, avec la rédaction du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

Suite à l'entrée en vigueur de la Loi Climat et Résilience au mois d'août 2021, de nombreuses questions se sont pourtant posées quant à la poursuite de la procédure ou l'attente des avancées réglementaires.
Après échange avec les services de l'État, il a été décidé de poursuivre le processus, compte tenu du travail déjà réalisé et des délais inhérents aux avancées réglementaires.

Reprise du travail en septembre prochain

Les réunions du groupe de travail vont reprendre dès le mois de septembre 2022, pour aboutir à un débat sur les orientations du **Projet d'Aménagement et de Développement Durable en avril 2023 pour la Commune de Grand-Champ.**

Différentes réunions publiques doivent être organisées au cours de l'année 2023 pour permettre à chacun de prendre connaissance du projet et des outils réglementaires à venir en matière d'urbanisme local. **Toutes les informations pratiques seront disponibles sur le site internet www.grandchamp.fr**

Selon le planning établi, l'arrêt du PLU doit intervenir en octobre 2023. Il sera suivi d'une phase administrative de consultation des Personnes Publiques Associées et de l'organisation de l'enquête publique, au début de l'année 2024. L'approbation du nouveau PLU est envisagée à l'été 2024.

Les 4 prochaines phases avant l'approbation du PLU envisagée en juillet 2024

Le service Urbanisme, en mairie de Grand-Champ, reste à votre écoute pour toute question ou précision : 02.97.66.45.43 | revision.plu@grandchamp.fr

06

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le
ID : 056-215600677-20250617-2025CM17JUIN08B-DE

➢ Le Grégamiste de Décembre 2022 : Une suspension de la procédure pour attendre les avancées du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) et la territorialisation de la consommation foncière.

Urbanisme

La révision du plan local d'urbanisme, une pause s'impose !

Le précédent numéro du Grégamiste vous avait présenté la loi « Climat & Résilience », d'août 2021 et ses conséquences sur les documents d'urbanisme régionaux, intercommunaux et communaux.

Comme vous le savez, la révision du PLU est en cours et la Municipalité arrive aujourd'hui à l'approbation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) : c'est la clé de voûte du PLU, le projet de territoire de la commune, et c'est de cet outil que vont découler les règlements écrits et graphiques qui réglementeront l'urbanisme sur la commune. La loi « Climat & Résilience » impose à chaque échelon (région Bretagne/Intercommunalité (GMVA)/Commune de Grand-Champ) de mettre son document d'urbanisme en conformité avec ses dispositions.

Ces différentes procédures ne répondent pas au même calendrier que notre révision du PLU, qui devait aboutir à un document d'urbanisme approuvé au printemps 2024. Or les délais de mise à jour des documents supra communaux courent jusqu'en 2026.

Pour mieux comprendre...

Intégration des objectifs de limitation de la consommation Foncière issus de la loi « Climat & Résilience »

Compte tenu de ce décalage, et suite aux discussions avec les services de l'État, la Municipalité a décidé de suspendre les étapes de validation du PADD et d'approbation d'un nouveau PLU, dans l'attente d'arbitrage à l'échelle régionale et de l'agglomération.

D'autres procédures de Déclaration de Projet sont actuellement en cours et permettront de ne pas figer notre développement et d'assurer une offre diversifiée en logements.

Dans ce contexte, c'est à notre tour de faire preuve de résilience !

Évolution des horaires du service urbanisme

En novembre 2022, le service urbanisme a adapté ses horaires pour mieux vous accompagner et traiter vos dossiers ! Désormais, vous pourrez contacter le service, ou vous présenter en mairie, sur les horaires suivants :

Tous les matins de **8h45** à **12h15** et tous les après-midi de **13h30** à **17h** sauf les mardis et vendredis.

À noter : **Les mardis et vendredis après-midi sont fermés au public pour un meilleur traitement de vos dossiers.** Pour toute demande de rendez-vous : merci d'appeler le 02 97 66 76 27 ou de faire votre demande par mail à urbanisme.mairie@grandchamp.fr.

17

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le
ID : 056-215600677-20250617-2025CM17JUIN08B-DE

- Le Grégamiste de Décembre 2024 : Reprise de la procédure de Révision du PLU
  Les raisons de l'attente et ce qui va changer dans le futur document d'urbanisme
  Nouveau calendrier et rappel des contacts et des sources de renseignements

Plan Local d'Urbanisme

La révision du Plan Local d'Urbanisme, ça repart !

Reprise du travail : le calendrier et ses étapes

La procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), qui a été suspendue en janvier 2023, a été relancée cet automne. Dès le 30 septembre dernier, le groupe de travail et le bureau d'étude ont repris leurs réunions, pour aboutir à la rédaction du projet de **Plan d'Aménagement et de Développement Durable** (PADD). Il s'agit du document qui définit les orientations et les objectifs du projet d'urbanisme et de développement du territoire communal. **De cette base, découlera l'ensemble des documents, carte, règlement écrit, liste des emplacements réservés...**

Il sera présenté aux Personnes Publiques Associées (PPA : État, Département, Région, communes riveraines, GMVA...) à la procédure d'ici quelques jours et fera l'objet d'un débat en conseil municipal en janvier prochain.

Ce qui va changer

Depuis 2006, date d'approbation du PLU, les politiques urbaines et les modes constructifs ont considérablement évolué. Le document d'urbanisme de Grand-Champ n'est plus en phase et ne répond pas à certaines exigences réglementaires.

Les changements climatiques et les politiques environnementales nous obligent à avoir une réflexion différente sur la manière de construire et d'aménager.

Par ailleurs, la demande en logements reste forte sur un territoire aussi dynamique qu'est le sud du Morbihan.

Pourquoi a-t-on attendu ?

La procédure a été retardée par l'entrée en vigueur de la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021, qui a imposé aux collectivités de réduire leur consommation foncière de 50 % par tranche de 10 ans, **pour aboutir au « Zéro Artificialisation Nette » (le ZAN), en 2050.**

Chaque document d'urbanisme devant intégrer les principes de la loi, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération (GMVA) fait également l'objet d'une révision. Les surfaces qui pourront être ouvertes à l'urbanisation sont réparties entre les communes membres. L'agglomération de Vannes dispose d'une enveloppe de 426 ha, pour 34 communes. **Il reste à connaître la surface qui sera allouée à la commune (non validée par l'agglomération à l'heure de la rédaction de cet article).**

Ainsi, les surfaces pouvant être ouvertes à l'urbanisation sont très encadrées et ne dépendent plus seulement des projets communaux, mais doivent également tenir compte des réflexions et projets communautaires du territoire de GMVA.

10

Avec le futur PLU, les zones constructibles hors zone urbaine sont appelées à disparaître. De même, les terrains classés aujourd'hui en zone AU (à urbaniser), n'ont pas tous vocation à être conservés et concrétisés.

Avec le futur PLU, les zones constructibles hors zone urbaine sont appelées à disparaître. De même, les terrains classés aujourd'hui en zone AU (à urbaniser), n'ont pas tous vocation à être conservés et concrétisés.

Cet objectif de réduction de la consommation foncière et de réponse aux mutations climatiques, économiques et sociologiques, devra être assortie de la volonté de préserver la qualité de vie et d'adapter l'aménagement et le développement au contexte local.

C'est le défi que devra relever le PLU à venir, avec la participation des citoyens aux réflexions de développement de leur territoire.

Chacun peut participer à la construction de cet outil sur plusieurs temps, lors des réunions publiques, des permanences, ou lors de l'enquête publique.

Nous vous rappelons également qu'un registre d'observations est disponible à l'accueil de la mairie, ainsi qu'une adresse mail, pour recevoir vos idées, questions et suggestions : **revision.plu@grandchamp.fr**

Les agents du service urbanisme restent à votre écoute pour toute question et remarques. Nous vous rappelons également que les documents du PLU sont consultables sur le site internet de la commune : **www.grandchamp.fr**

Si vous disposez de fonciers en zone NH, c'est-à-dire constructibles hors de la zone urbaine, et que vous souhaitez soit vendre, soit construire, rapprochez-vous très rapidement du service urbanisme de la mairie.

urbanisme.mairie@grandchamp.fr / Tél. : 02 97 66 76 27

11

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le
ID : 056-215600677-20250617-2025CM17JUIN08B-DE

- Le Grégamiste de Juin 2025 : Dossier consacré à la révision du PLU
  Rappel du contexte et des bases règlementaires
  Les raisons de la révision du PLU
  Le calendrier et l'actualité avec l'annulation du SCoT de l'agglomération
  Récapitulatif des modalités de concertation
  Une présentation des évolutions significatives du futur document

Dossier PLU

Un nouveau cap pour l'urbanisme communal

Engagée depuis 2019, la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) entre dans sa phase finale. Face aux profondes mutations législatives, environnementales et sociétales de ces vingt dernières années, la commune s'est attachée à moderniser ce document essentiel à l'aménagement du territoire.

Objectif : adapter les règles d'urbanisme aux enjeux contemporains, concilier développement et préservation, et dessiner un cadre de vie harmonieux pour demain. Ce dossier d'envergure, mené avec expertise et en concertation avec les habitants, amorce une nouvelle étape avant son approbation définitive prévue en janvier 2026.

Le PLU, c'est quoi ?

Le PLU est l'outil de mise en œuvre des projets locaux par la gestion des droits du sol. Il traduit un projet global d'aménagement et d'urbanisme et fixe donc les règles d'aménagement et d'utilisation des sols.

Le PLU conjugue des dimensions à la fois sociales, économiques et environnementales.

C'est un document réglementaire, élaboré à l'initiative de la commune ou de l'intercommunalité (PLU intercommunaux).

Plus simplement, il permet de gérer et de réglementer le droit du sol et la construction sur le territoire de la commune. C'est un document juridique opposable, c'est-à-dire qu'il s'impose à tous.

Conformément au code de l'urbanisme (art L151-2), un Plan Local d'Urbanisme comprend :

- **Un rapport de présentation :** qui présente le territoire, son diagnostic et l'état initial de l'environnement. Il justifie ainsi les choix retenus dans le document d'urbanisme.
- **Un Projet d'Aménagement et de Développement Durable** (PADD) : qui traduit la politique de la commune, ses orientations et ses objectifs, en matière d'aménagement du territoire pour les années à venir.
- **Des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** : qui permettent de décliner le projet de territoire de manière opérationnelle. Elles comprennent des dispositions sur l'aménagement, l'habitat, les transports, un échéancier prévisionnel d'ouverture à l'urbanisation des zones AU, et des actions nécessaires à la mise en valeur des continuités écologiques. Les projets doivent être compatibles avec ces orientations.
- **Un règlement graphique et un règlement écrit :** le premier définit un plan de zonage sur le territoire communal, le second définit les règles d'urbanisation associées à ce plan.
- **Des annexes :** elles reprennent des éléments à prendre en compte en matière d'aménagement, les servitudes d'utilité publique, l'inventaire des zones humides, une palette des espèces paysagères...

04

La procédure de révision, pourquoi ?

Pour rappel, la commune de Grand-Champ dispose aujourd'hui d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 12 janvier 2006.

Depuis 2006, de nombreuses législations sont venues enrichir l'aménagement, l'urbanisme et la construction :

- **Loi SRU** (Solidarité et Renouvellement Urbain), décembre 2000
- **Loi ALUR** (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové), mars 2014
- **Loi NOTRE** (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), août 2015
- **Loi ELAN** (Evolution du Logement de l'Aménagement et du Numérique), novembre 2018
- **Loi Climat et Résilience**, août 2021

Les services de l'État ont également souhaité moderniser le contenu même du PLU. Ainsi différents décrets de 2015 et 2016 ont permis aux PLU de répondre aux enjeux actuels d'aménagement des territoires, en proposant aux élus de nouveaux outils pour soutenir et accompagner leurs missions.

Au-delà des règles de planification et de construction, les objectifs étaient de clarifier et de redonner du sens au règlement et à ses outils, tout en permettant plus de souplesse et d'adaptation au contexte.

« Il doit y avoir un lien entre le projet de territoire, la règle et sa justification. »

Le PLU doit répondre à plusieurs objectifs structurants :

- Le renforcement de la mixité fonctionnelle et sociale,
- La maîtrise de la ressource foncière et la lutte contre l'étalement urbain,
- La préservation et la mise en valeur du patrimoine environnemental, paysager et architectural.

Notre document d'urbanisme, bien que modifié au cours de ses 20 ans d'existence, ne répond pas aux enjeux, notamment ceux liés à la transition écologique des territoires, à l'aménagement durable et aux mutations qui ont modelé l'urbanisme depuis deux décennies.

La révision est donc indispensable au regard aux évolutions qu'a connues la commune et aux avancées réglementaires.

05

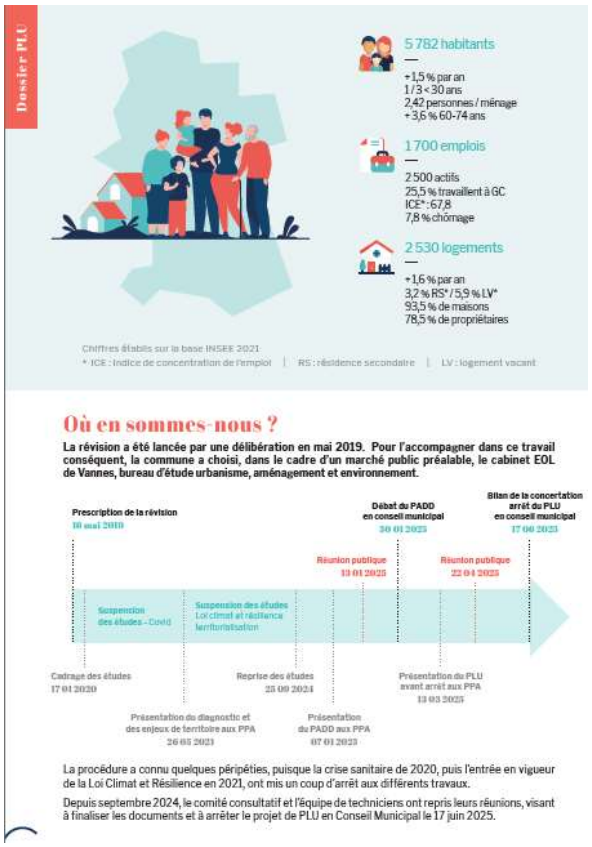

Dossier PLU

5 782 habitants
—
+1,5 % par an
1 / 3 < 30 ans
2,42 personnes / ménage
+3,6 % 60-74 ans

1 700 emplois
—
2 500 actifs
25,5 % travaillent à GC
ICE* : 67,8
7,8 % chômage

2 530 logements
—
+1,6 % par an
3,2 % RS* / 5,9 % LV*
93,5 % de maisons
78,5 % de propriétaires

Chiffres établis sur la base INSEE 2021
* ICE : Indice de concentration de l'emploi | RS : résidence secondaire | LV : logement vacant

Où en sommes-nous ?

La révision a été lancée par une délibération en mai 2019. Pour l'accompagner dans ce travail conséquent, la commune a choisi, dans le cadre d'un marché public préalable, le cabinet EOL de Vannes, bureau d'étude urbanisme, aménagement et environnement.

La procédure a connu quelques péripéties, puisque la crise sanitaire de 2020, puis l'entrée en vigueur de la Loi Climat et Résilience en 2021, ont mis un coup d'arrêt aux différents travaux.

Depuis septembre 2024, le comité consultatif et l'équipe de techniciens ont repris leurs réunions, visant à finaliser les documents et à arrêter le projet de PLU en Conseil Municipal le 17 juin 2025.

C'est la phase administrative qui va donc débuter, et ce sera la dernière avant l'approbation du document définitif, **prévue en janvier 2026.**

Après l'arrêt du projet de PLU par le conseil municipal, l'ensemble des personnes publiques associées (Collectivités locales, Etats, Chambres consulaires, Intercommunalité...), l'Autorité Environnementale (MRAE) et la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), seront consultées pour émettre un avis sur le projet de PLU.

Ensuite, le projet sera soumis à enquête publique, avant son approbation définitive par le Conseil Municipal.

ACTUALITÉ

Par un arrêt du 18 mars 2025, la Cour Administrative d'Appel de Nantes a annulé le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération (GMVA).

Quelles conséquences pour la procédure de révision en cours ?

Suite à cette décision, le SCOT est réputé n'avoir jamais existé. Cela signifie que la commune n'a jamais eu de SCOT applicable. Elle est donc soumise à la règle de « l'urbanisation limitée » (articles L.142-4 et -5 du Code de l'urbanisme).

Après consultation des services de l'État et d'un conseil juridique, il a été décidé de poursuivre la procédure, car même sans SCOT, une commune peut élaborer un PLU. Ce choix permet de conserver les études et le travail déjà réalisés. La commune restera toutefois limitée dans sa volonté d'ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation et devra demander des dérogations auprès du Préfet.

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

07

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le
ID : 056-215600677-20250617-2025CM17JUIN08B-DE

Dossier PLU

Votre participation

Depuis le lancement de la procédure en 2019, différentes démarches ont permis d'associer la population : diffusion d'informations sur les travaux en cours, recueil des observations, et présentation du calendrier.

- Registre papier d'observations à l'accueil de la mairie
- Adresse mail dédiée : revision.plu@grand-champ.fr
- Panneaux d'exposition apposés à l'extérieur de la mairie
- Page dédiée sur le site Internet de la commune, complétée au fur et à mesure des avancées
- Articles dans le magazine municipal (déc. 2020, juin 2021, juin 2022, déc. 2022, déc. 2024)
- Stand d'information dédié à l'urbanisme au salon de concertation « Ouvrons Grand le Champ des Possibles » en juillet 2023
- Deux réunions publiques les 13 janvier et 22 avril 2025 à l'Espace 2000
- Deux permanences au public les 24 avril et 26 avril 2025 aux services techniques

Cette première phase de concertation s'est achevée le 30 avril dernier.

À venir :

Le dossier suivra encore quelques étapes administratives avant d'être mis à disposition du public. L'enquête publique prévue à l'automne en mairie, nouvelle phase importante de la concertation, sera une occasion pour les habitants de s'exprimer et de poser leurs questions, notamment lors des permanences du commissaire enquêteur.

Un PLU plus moderne, des évolutions significatives

Ce qui change ou s'enrichit :

- Un document conforme aux législations récentes (ALUR, ELAN, Climat et Résilience), intégrant les documents supra-communaux : SCOT, PDU (Plan de Déplacements Urbains), PLH (Plan Local de l'Habitat)...
- Seul le bourg pourra accueillir de nouvelles constructions à vocation d'habitat, avec un phasage des ouvertures à l'urbanisation, permettant d'absorber les projets en cours et de s'adapter aux besoins
- Meilleure gestion des implantations commerciales
- En dehors du bourg, un droit d'extension des constructions existantes préservé
- Une sobriété présente à tous les niveaux du document d'urbanisme (introduction d'un coefficient de pleine terre et d'un coefficient biotope par surface, principes d'aménagement économe en foncier, gestion des eaux pluviales...)
- Dispositions en faveur de la mixité sociale et de la densification
- Mise en place d'OAP sectorielles et thématiques
- Protection des activités agricoles
- Protection de la trame verte et bleue
- Étoilage des bâtiments agricoles pouvant faire l'objet d'un changement de destination, mais soumis à l'avis des commissions départementales.

Carte des outils de préservation de la trame verte et bleue

08

Projet de règlement graphique du PLU

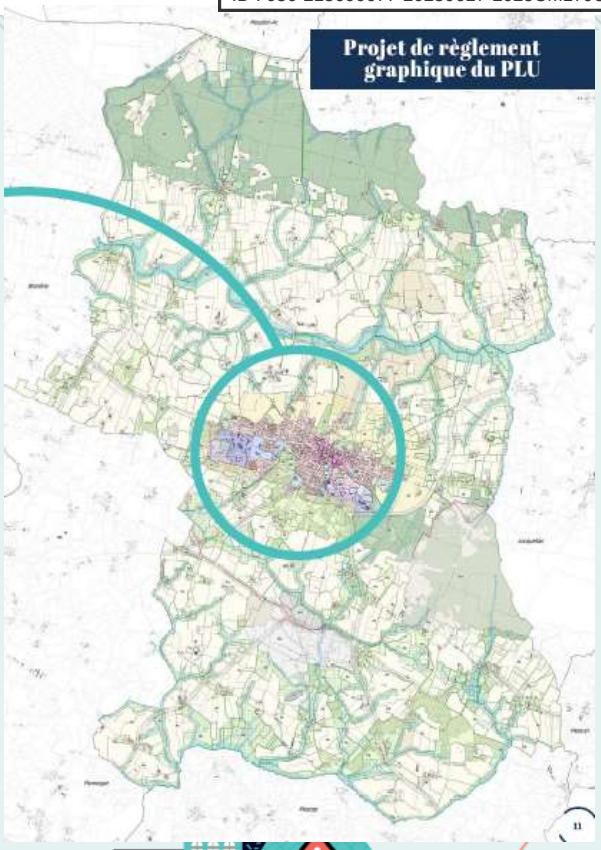

09

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le
ID : 056-215600677-20250617-2025CM17JUIN08B-DE

B. Création d'une page dédiée sur le site internet de la commune

La page a été alimentée tout au long de la procédure : délibérations, supports de réunions, panneaux d'exposition, réunions, PADD…, jusqu'à l'arrêt.
Elle sera complétée jusqu'à l'approbation du futur document d'urbanisme.

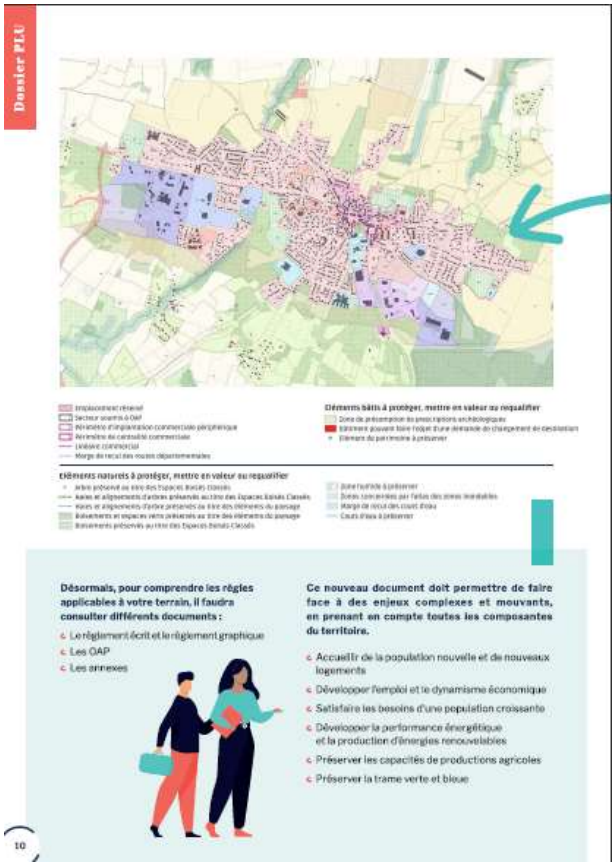

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le
ID : 056-215600677-20250617-2025CM17JUIN08B-DE

RÉVISION DU PLU

Approuvé en janvier 2006, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Grand-Champ a depuis fait l'objet de plusieurs modifications. Ce document d'urbanisme nécessite aujourd'hui d'être revu d'une manière générale pour tenir compte de l'évolution du contexte dans lequel il a été approuvé, notamment du contexte réglementaire.

Grand-Champ s'est progressivement affirmée comme une commune-clé du bassin nord-vannetais, répondant à la demande de nombreux ménages souhaitant s'installer à proximité des pôles d'emploi. Elle compte un bourg dynamique et un cadre de vie de qualité.

La révision du PLU est l'occasion de réunir tous ces éléments dans un projet respectant les enjeux réglementaires et adapté au contexte local.

La procédure de révision a été lancée par une délibération du 16 mai 2019, afin de doter la commune d'un document d'urbanisme opérationnel et stratégique dans un souci de développement durable.

Ce travail sera donc mené sous l'angle de "Grand-Champ 2035".

Tout au long de l'avancement des travaux, différents documents et informations viendront agrémenter cette page pour tenir informé l'ensemble des citoyens.

DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER

- Délibération 16 mai 2019 - Lancement révision du PLU
- Délibération 13 octobre 2025 - Comité consultatif "révision du PLU"
- Grand-Champ panneaux révision du PLU 1.pdf
- Grand-Champ panneaux révision du PLU 2-3.pdf
- Grand-Champ panneaux révision du PLU 4 - le PADD
- Grand-Champ panneaux révision du PLU 5 - projet de règlement
- Grand-Champ panneaux révision du PLU 6 - projet de règlement
- Présentation du projet de PADD - 13 janvier 2025
- Délibération 24 février 2025 - modification comité consultatif

BOÎTE À IDÉES NUMÉRIQUE

LE KIOSQUE

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le
ID : 056-215600677-20250617-2025CM17JUIN08B-DE

DOSSIER SPÉCIAL "RÉVISION DU PLU"

Le numéro du Grêgamiste de décembre 2020 a consacré un dossier spécial de plusieurs pages à la révision du PLU.

Pour consulter le dossier, cliquez ici

La loi Climat et Résilience entrée en vigueur le 22 août 2021, et d'application immédiate, a un impact important sur le futur PLU, en terme de consommation foncière et de surface urbanisable.

Le SRADDET (Schéma Régionale d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires) et le SCOT (Schéma de CohérenceTerritoriale) devront être mis en cohérence avec la loi Climat avant le PLU.

C'est pourquoi, afin de proposer un projet de territoire conforme à la réglementation et prenant en compte l'attractivité et les besoins de la commune, la procédure de révision a été suspendue **par délibération du 12 janvier 2023.**

RÉUNION PUBLIQUE DU 13 JANVIER 2025 - PADD

Dans le cadre de la concertation prévue dans la procédure de révision du PLU, une réunion publique s'est tenue le 13 janvier 2025 à 19h00 à l'Espace 2000.

Cette réunion avait pour objectif de présenter le Projet D'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du futur Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Vous trouverez ici le support de la réunion.

Comme annoncé, d'autres temps de concertations suivront.

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Dans le cadre de la procédure de révision, le conseil municipal a débattu le 30 janvier 2025 du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du futur PLU. Il a également institué le sursis à statuer sur les demandes d'autorisations d'urbanisme.

Consulter la délibération et ses annexes

RÉUNION PUBLIQUE DU 22 AVRIL 2025

PRÉSENTATION DU PROJET DE PLU AVANT ARRÊT

Dans le cadre de la concertation prévue dans la procédure de révision du PLU, une réunion publique s'est tenue le 22 avril 2025 à 19h00 à l'Espace 2000.

Cette réunion avait pour objectif de :

- Présenter les outils réglementaires du futur PLU (règlement, OAP Orientations d'Aménagement et de Programmation...
- Présenter le calendrier prévisionnel de la suite de la procédure

Vous trouverez ici le support de la réunion

ACHÈVEMENT DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

La concertation préalable s'est s'achevée le mercredi 30 avril 2025.

Ce qui signifie que l'adresse mail dédiée et le registre d'observation déposé à l'accueil de la mairie durant toute la période de concertation préalable ne sont plus accessibles.

La prochaine étape de la concertation démarrera lors de l'**enquête publique à l'automne 2025, au cours de laquelle pour pourrez formuler vos observations et remarques.**

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le
ID : 056-215600677-20250617-2025CM17JUIN08B-DE

C. Mise en place d'une exposition évolutive sur la mairie

Ces 6 panneaux retracent progressivement la procédure et ses avancées depuis la prescription, jusqu'à l'arrêt, et permettent ainsi à la chacun de prendre connaissance des différentes étapes.

Ils figurent par ailleurs sur la page du site internet de la commune, dédiée à la révision.

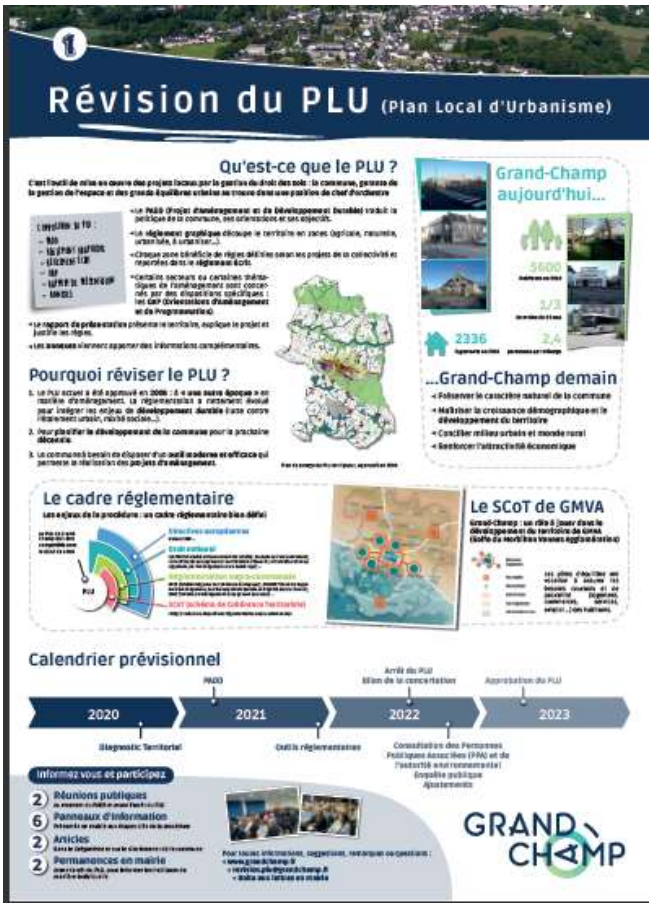

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le
ID : 056-215600677-20250617-2025CM17JUIN08B-DE

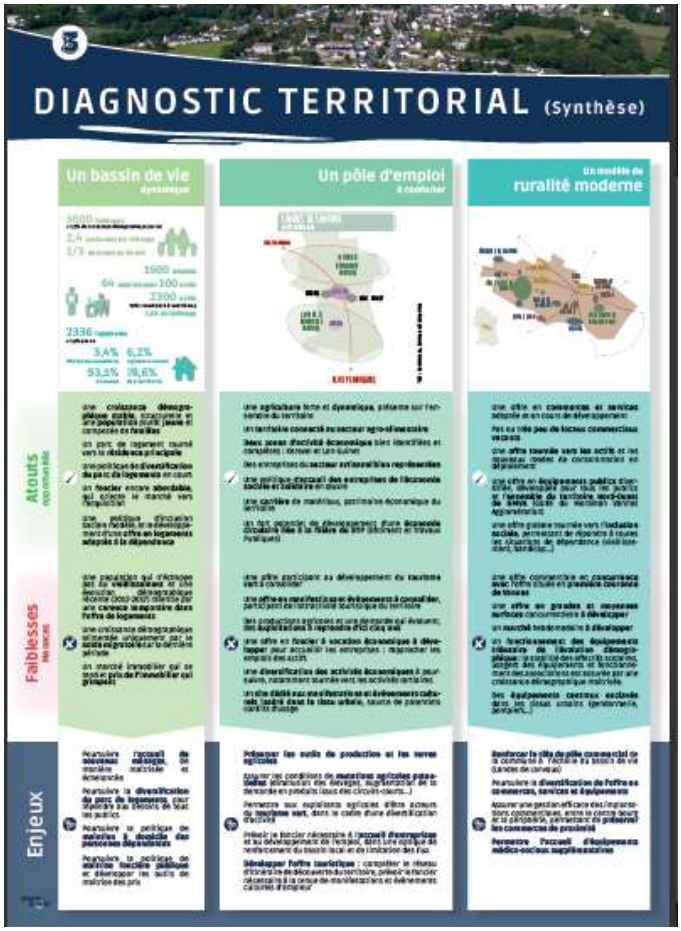

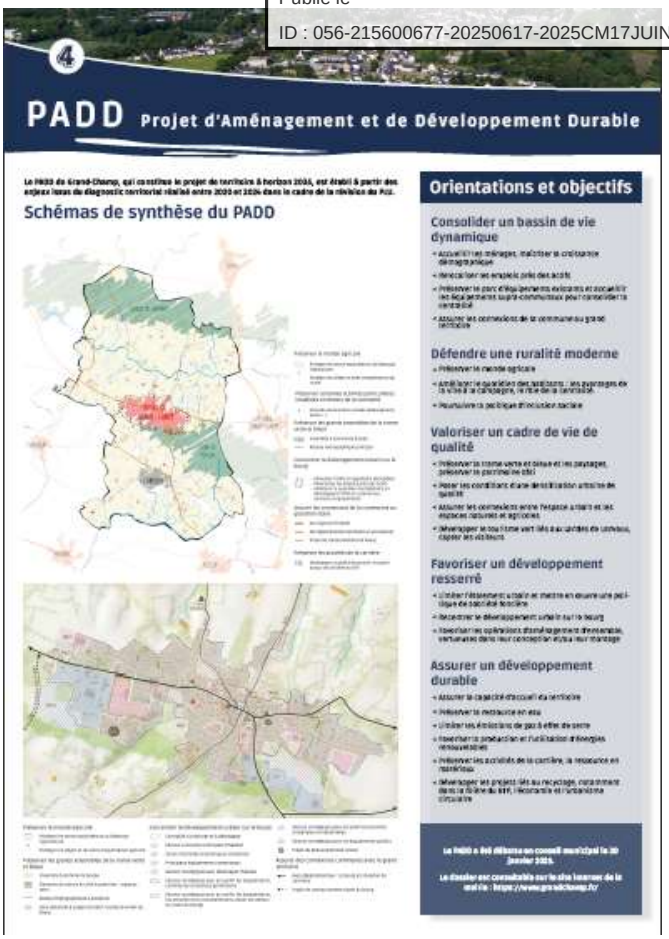

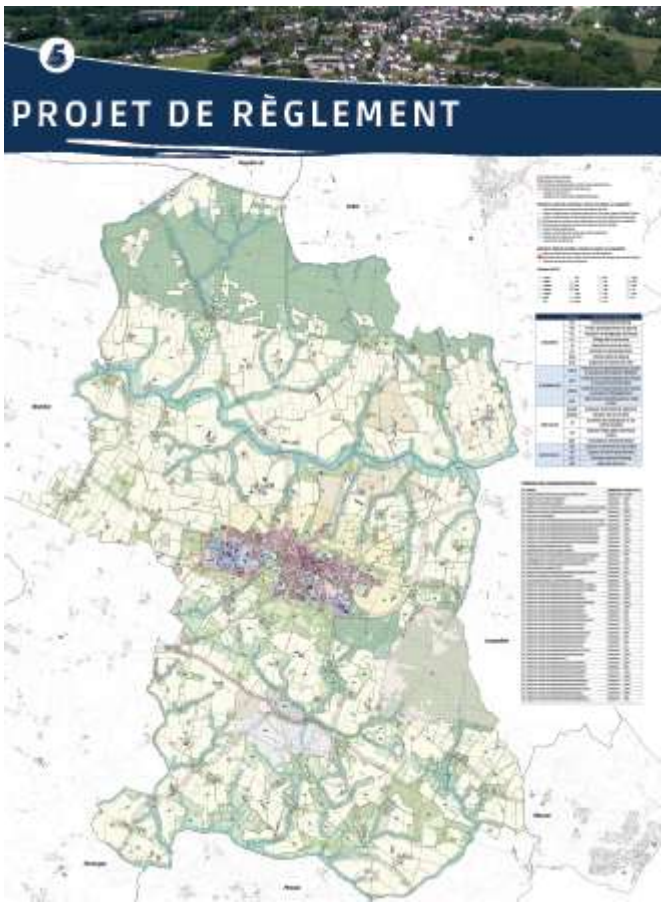

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le
ID : 056-215600677-20250617-2025CM17JUIN08B-DE

D. Organisation de deux réunions publiques et de deux permanences au public

- **Une réunion publique s'est tenue le 13 janvier 2025**, à partir de 19h00, à la salle Espace 2000, route de Plumergat à GRAND-CHAMP. Elle était consacrée à la présentation du Projet de d'Aménagement et de Développement Durable du futur PLU. Elle a également permis de rappeler le calendrier de la concertation.

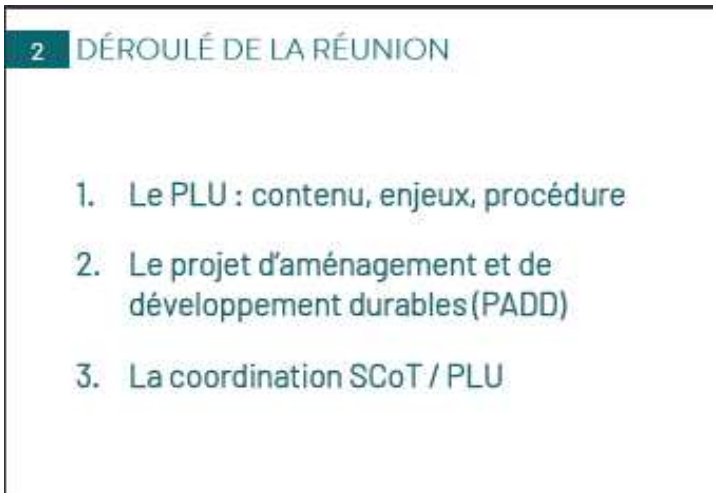

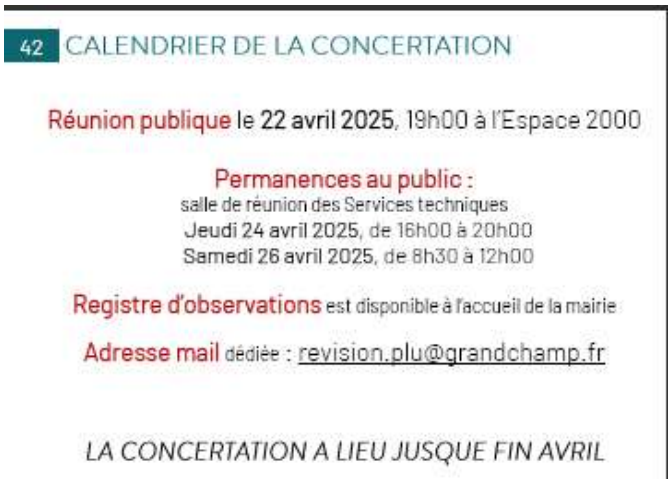

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le
ID : 056-215600677-20250617-2025CM17JUIN08B-DE

Communication préalable sur le site internet de la commune de GRAND-CHAMP

Commune de GRAND CHAMP

A+
A-

RÉUNION publique

13 jan. | Information

Réunion publique PADD - Révision du PLU

La municipalité de Grand-Champ convie ses habitants à une réunion publique visant à présenter le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) dans le cadre de l'élaboration du futur Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune.

Présentation du PADD du futur PLU

Réunion publique PADD - Révision du PLU | Grand-Champ https://www.grandchamp.fr/reunion-publique-padd-revision-du-plu

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est le socle du PLU car il définit les orientations des politiques d'aménagement, d'urbanisme, d'équipement et d'environnement. Autrement dit, le PADD fixe les grandes ambitions pour l'avenir du territoire.

Lancé en 2019, et après quelques ralentissements dus notamment à la crise sanitaire, puis à l'entrée en vigueur de la Loi Climat et Résilience, le travail d'élaboration du futur PLU a repris en septembre dernier.

Le diagnostic est désormais établi et l'étape qui suit doit permettre de définir les scénarios de développement de la commune. Le PADD forme un socle d'orientations et de principes, auquel le règlement écrit, les cartes et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) devront être compatibles. C'est une pièce centrale du futur PLU.

Ce projet permet de partager les ambitions pour Grand-Champ à l'horizon 2035.

Une réunion publique

Puisque ce projet nous concerne tous, la commune implique les habitants et permet à chacun de donner son avis :

- Lors de la **réunion publique du 13 janvier 2025 à 19h00, à la salle Espace 2000**
- Par mail à l'adresse : revision.plu@grandchamp.fr
- En mairie par le biais d'un registre mis à votre disposition.

Votre avis compte, participez !

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le
ID : 056-215600677-20250617-2025CM17JUIN08B-DE

LE TELEGRAMME – PUBLICATION – Invitation de la population à une réunion publique dans le cadre de la révision du PLU – 8 janvier 2025

Les habitants de Grand-Champ invités à la réunion publique pour l'avenir de la commune, lundi soir à l'Espace 2000

Article réservé aux abonnés

Le maire, Dominique Le Meur, convie tous les Grégamistes à la réunion publique sur le PADD, afin de participer activement à l'élaboration du devenir de la commune pour les dix ans à venir.

Une réunion publique de présentation du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD), sera organisée lundi 13 janvier par la Ville de Grand-Champ, pour définir le futur Plan local

« Le projet d'aménagement et de développement durable est le socle du Pl
d'aménagement, d'urbanisme, d'équipement et d'environnement. Autreme
et les orientations fortes pour l'avenir du territoire. Ce projet permet de pa
l'horizon 2035 », expliquent les élus.

Pratique
Réunion publique lundi 13 janvier 2025, à 19 h, à la salle Espace 2000.

À voir aussi : T dans l'actu du lundi 26 mai 2025

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le
ID : 056-215600677-20250617-2025CM17JUIN08B-DE

Publication sur la page Facebook de la commune de GRAND-CHAMP

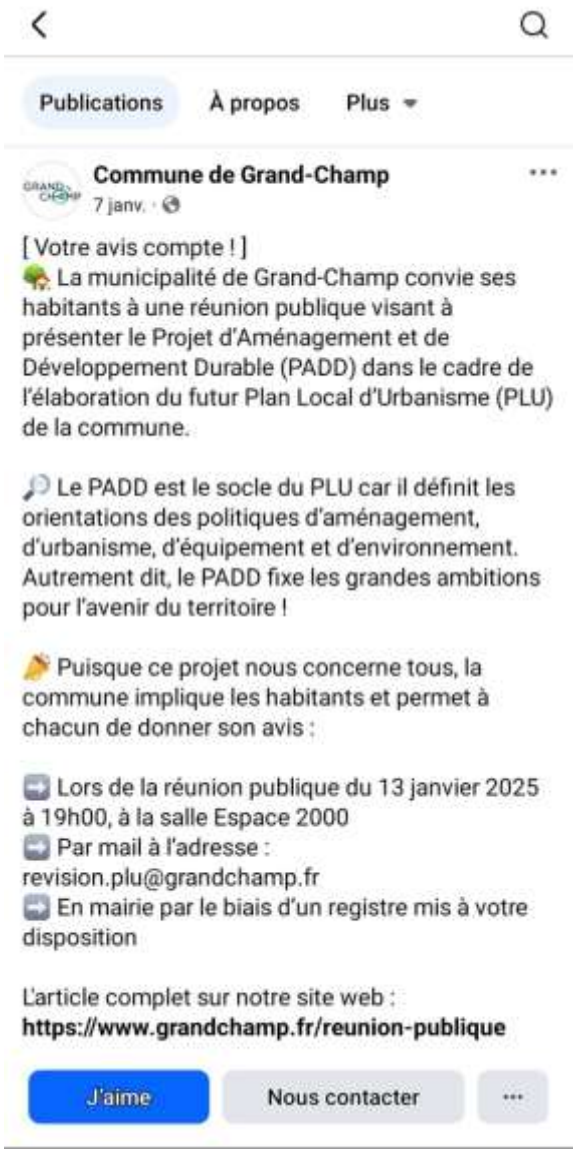

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le
ID : 056-215600677-20250617-2025CM17JUIN08B-DE

La gazette du Morbihan – publication- 16 janvier 2025

GRAND-CHAMP

URBANISME. Un territoire appelé à se développer qu'il faut repenser

La commune prépare son futur Plan Local d'Urbanisme avec tout ce que cela comporte et notamment une nouvelle attractivité qu'il va falloir assumer.

La commune a organisé une réunion publique afin de présenter le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) dans le cadre de l'élaboration du futur Plan Local d'Urbanisme de la commune. Cette réunion était animée par Charlotte Le Talour, technicienne urbanisme du cabinet EOL de Vannes.

Cette dernière a présenté la préservation du monde agricole, les grands ensembles de la trame notamment celle à dominante boisée ; la concentration du développement urbain dans le bourg ; les connexions de la commune au grand territoire (axes régional, départemental, projet du contournement du bourg) et la préservation des activités de la carrière : développer un pôle d'économie circulaire autour de la filière du BTP.

Le public qui a assisté à cette présentation.

Le territoire de GMVA est réparti en trois zones : le littoral, la partie urbaine et les landes de Lanvaux. Actuellement, il y a une préparation sur la territorialisation au premier semestre 2025.

Les élus de l'agglo se projettent suffisamment sur l'évolution de la population la plus précise possible. Au vu d'une population suffisamment concentrée sur la première couronne de Vannes, (le littoral et la partie urbaine), les élus envisagent de rendre plus attractif la partie nord, notamment le secteur de Grand-Champ qui devrait accueillir une hausse de la population et une hausse des activités économiques.

En effet, dans la coordination du SCoT avec le PLU, 426 hectares, soit une surface totale pouvant être artificialisée entre 2021 et 2031, sont à répartir sur l'ensemble du territoire des 34 communes de GMVA. Une partie a déjà été consommée. Le SCoT fixe les orientations de l'aménagement du territoire d'ici à 2050. Il territorialise les objectifs de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Le SCoT est actuellement en révision et son arrêt est prévu pour la fin de 2025.

La validation de la territorialisation est prévue en mai 2025.

Concernant la commune, le débat du PADD est prévu le 30 janvier lors du conseil municipal. La présentation du PLU aux personnes publiques associées est prévue le 13 mars, la présentation du PLU au public, le 22 avril et l'arrêt du PLU en conseil municipal le 22 mai prochain.

La concertation a lieu jusqu'à la fin du mois d'avril. Une nouvelle réunion publique est prévue à l'Espace 2000, le 22 avril à 19h. Des permanences au public sont programmées à la salle de réunion des services techniques, le jeudi 24 avril de 16h à 20h environ et le samedi 26 avril de 8h30 à 12h. Un registre d'informations est disponible à l'accueil de la mairie.

■ **Contact mail : revision.plu@grandchamp.fr.**

- **Une réunion publique n°2 s'est tenue le 22 avril 20205**, à partir de 19h00, salle Espace 2000, route de Plumergat, à GRAND-CHAMP

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le
ID : 056-215600677-20250617-2025CM17JUIN08B-DE

Publication sur la page Facebook de la commune de GRAND-CHAMP du 7 avril 2025

Rappel le 22 avril 2025

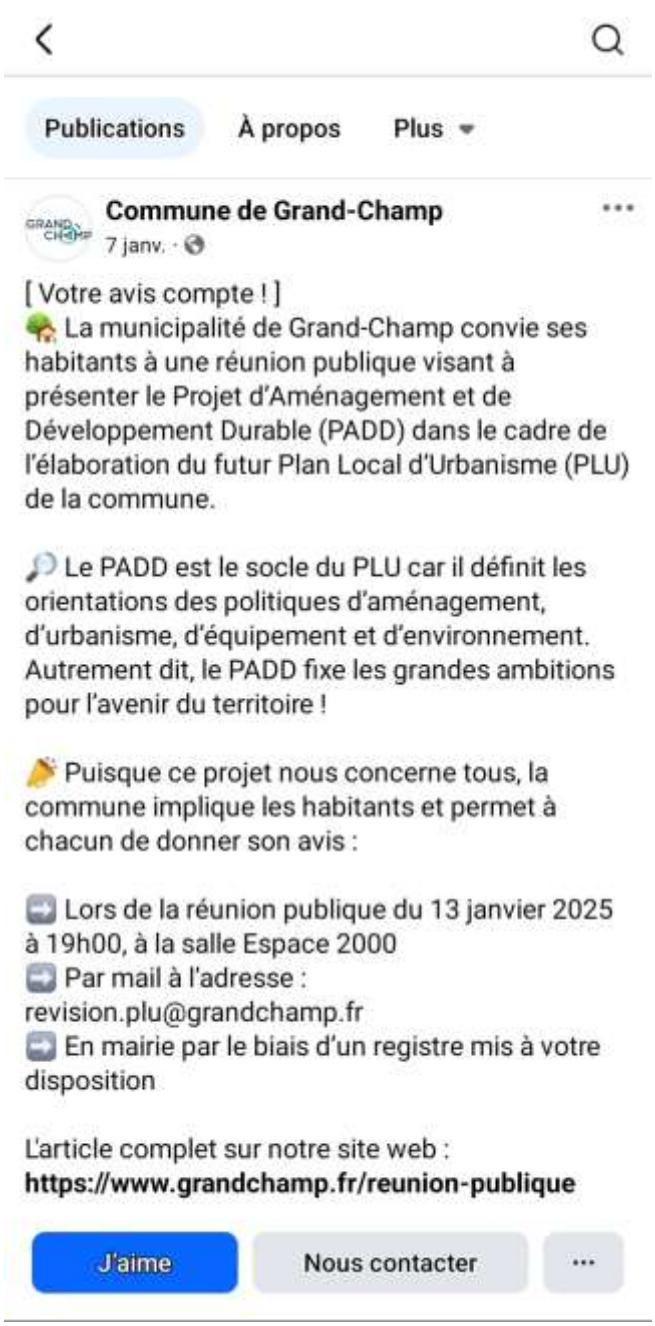

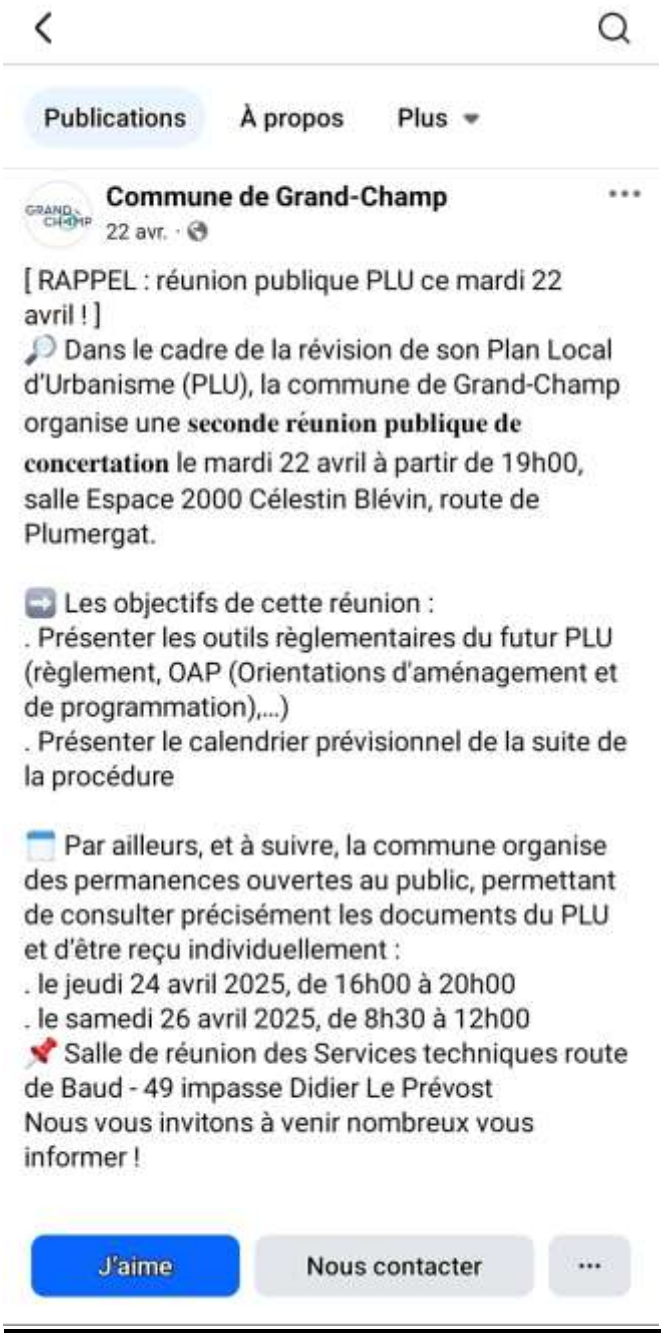

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le
ID : 056-215600677-20250617-2025CM17JUIN08B-DE

LE TELEGRAMME – publication du 10 et du 11 avril 2025

Le Télégramme

« La procédure n'est pas achevée » : à Grand-Champ, une réunion publique et des permanences pour peaufiner la Révision du Plan local d'urbanisme

Le 10 avril 2025 à 10h56

Dominique Le Meur, maire et les agents du service urbanisme invitent les Grégamistes à participer à la réunion publique du 22 avril et à faire remonter leurs observations.

Dans le cadre de la révision de son Plan local d'urbanisme (PLU), la commune organise une seconde réunion publique de concertation mardi 22 avril à partir de 19 h à l'Espace 2000 de Grand-Champ.

Les objectifs de cette réunion sont de présenter les outils réglementaires d (orientations d'aménagement et de programmation)... ainsi que le calendri

Permanences ouvertes au public

Par ailleurs, et à suivre, la commune organise des permanences ouvertes a précisément les documents du PLU et d'être reçu individuellement. Elles s 20 h, samedi 26 avril de 8 h 30 à 12 h à la salle de réunion des services tec

À voir aussi : T dans l'actu du mardi 27 mai 2025

Le Télégramme

Veuillez fermer la vidéo flottante pour reprendre la lecture ici.

La municipalité précise que la phase de concertation préalable s'achèvera le mercredi 30 avril. « Vous avez donc jusqu'à cette date pour faire des observations sur le registre d'observation papier disponible en mairie. Pour autant, la procédure n'est pas achevée et l'enquête publique à l'automne permettra à chacun d'émettre des observations », conclut le service urbanisme.

Pratique

Il est également possible de faire connaître ses observations par courriel sûr : revisionplu@grandchamp.fr

GRAND-CHAMP

Réunion publique et permanences pour peaufiner le Plan local d'urbanisme

Dans le cadre de la révision de son Plan local d'urbanisme (PLU), la commune organise une seconde réunion publique de concertation mardi 22 avril à partir de 19 h à l'Espace 2000.

Les objectifs de cette réunion sont de présenter les outils réglementaires du futur PLU : règlement, OAP (orientations d'aménagement et de programmation)... ainsi que le calendrier prévisionnel de la suite de la procédure.

Fin de la concertation préalable le 30 avril

Par ailleurs, et à suivre, la commune organise des permanences ouvertes au public, permettant de consulter précisément les documents du PLU et d'être reçu individuellement. Elles se tiendront les jeudi 24 avril de 16 h à 20 h, samedi 26 avril de 8 h 30 à 12 h à la salle de réunion des services techniques route de Baud.

La municipalité précise que la phase de concertation préalable s'achèvera le mercredi 30 avril. « Vous avez donc jusqu'à cette date pour faire des observations sur le registre d'observation papier disponible en mairie. Pour autant, la procédure n'est pas achevée et l'enquête publique à l'automne permettra à chacun d'émettre des observations », conclut le service urbanisme.

Pratique

Il est également possible de faire connaître ses observations par courriel sûr : revision.plu@grandchamp.fr

Dominique Le Meur, maire, invite les Grégamistes à faire remonter leurs observations.

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le
ID : 056-215600677-20250617-2025CM17JUIN08B-DE

- **Deux demi-journées de permanence au public se sont te[illegible]**

  - Le jeudi 24 avril 2025, de 16h00 à 20h00, salle de réunion des services techniques, route de Baud, à GRAND-CHAMP

  - Le samedi 26 avril 2025, de 8h30 à 12h00, salle de réunion des services techniques, route de Baud, à GRAND-CHAMP

  Les habitants étaient accueillis dans une première salle dans laquelle ils pouvaient consulter le règlement graphique du projet de PLU.

  Dans une seconde pièce, ils étaient reçus par le Bureau d'étude EOL représenté par Madame Charlotte LE TALOUR, et Madame le Maire, Dominique LE MEUR

Rappel dans la Gazette du Centre Morbihan – le 24 avril 2025

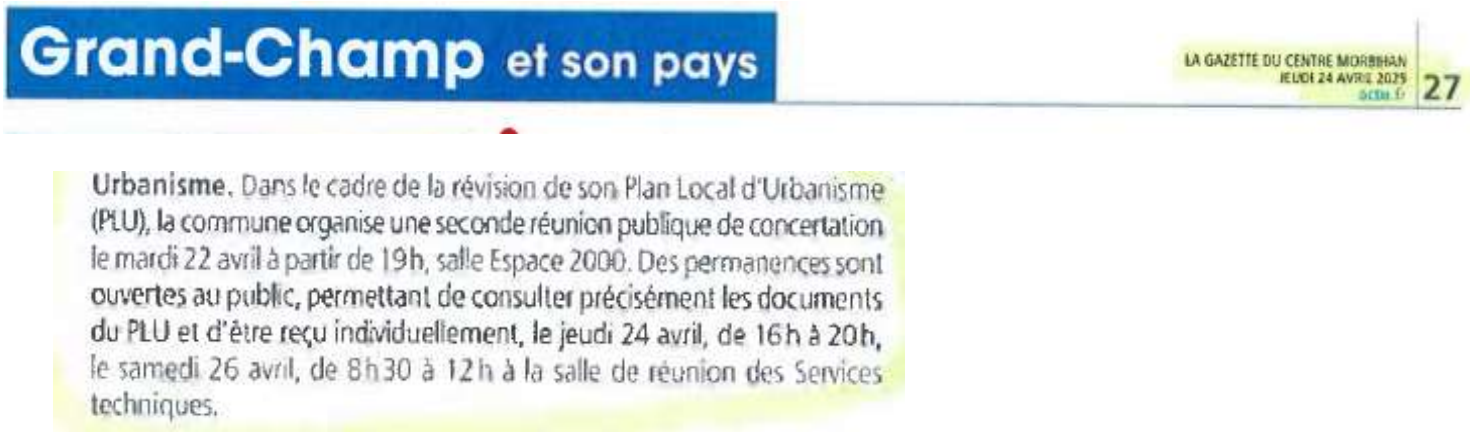

Grand-Champ et son pays

LA GAZETTE DU CENTRE MORBIHAN
JEUDI 24 AVRIL 2025
27

Urbanisme. Dans le cadre de la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), la commune organise une seconde réunion publique de concertation le mardi 22 avril à partir de 19h, salle Espace 2000. Des permanences sont ouvertes au public, permettant de consulter précisément les documents du PLU et d'être reçu individuellement, le jeudi 24 avril, de 16h à 20h, le samedi 26 avril, de 8h30 à 12h à la salle de réunion des Services techniques.

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le
ID : 056-215600677-20250617-2025CM17JUIN08B-DE

E. Modalités supplémentaires mises en place

« OUVRONS GRAND LE CHAMP DES POSSIBLES »
Un salon destiné à la concertation et à la communication a été organisé par la commune de GRAND-CHAMP le 1er juillet 2023, à la salle Espace 2000, route de Plumergat.

Dans le contexte actuel, à forts enjeux environnementaux, la commune a souhaité consacrer cette édition à la résilience de notre territoire, aux transitions nécessaires pour préserver les ressources naturelles.

Pour faire face à ces défis, la commune et son intercommunalité (GMVa) se doivent de réinterroger les projets et les priorités budgétaires mais aussi d'être les promoteurs de ces transitions. Il nous faut aussi collectivement nous orienter vers l'éco-responsabilité et la sobriété choisie.

Eau, énergies, foncier, mobilité… autant de thématiques où il est urgent d'agir. Pour cette nouvelle édition, la commune a souhaité donner des « outils » à la fois pour comprendre les enjeux et impacts sur le territoire, mais aussi des exemples pratiques et ludiques, ainsi que des solutions pour devenir acteur des transitions.

Ce salon c'est aussi l'occasion pour la commune, pôle d'équilibre de l'agglomération vannetaise, labellisée « Petite Ville de Demain », de montrer comment elle envisage son développement en tenant compte de ce nouveau contexte.

Il s'agit d'une journée consacrée à l'information des habitants et des acteurs locaux sur les projets en cours ou à venir en matière d'aménagement, de logements, mais également sur l'économie et le commerce local et les services publics (stand, conférences).

C'était donc l'occasion privilégiée de parler de la procédure de révision du PLU. Ainsi 3 panneaux d'exposition, rappelaient où en était la procédure de révision, ils faisaient le point sur le document d'urbanisme en vigueur et enfin précisaient les orientations qui seront à suivre par le futur document d'urbanisme.

Les élus et les agents de la commune en charge de l'urbanisme règlementaire et de l'aménagement étaient présents pour échanger et répondre aux différentes interrogations.

Les visiteurs pouvaient également faire part de leurs observations ou suggestions sur un cahier de contribution ou sur un tableau à « Post-it ».

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le
ID : 056-215600677-20250617-2025CM17JUIN08B-DE

LE PLU, OÙ EN EST-ON ?

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document précieux, une boîte à outils pour assurer une gestion cohérente et équilibrée du développement communal. Il est composé d'un rapport de présentation, d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), ou encore de règlements. Aujourd'hui, plus que jamais, le citoyen est au cœur de la planification urbaine locale par la concertation prévue, ainsi que par le diagnostic territorial préalable.

Le contexte :

- **Un PLU approuvé le 12 janvier 2006,** toujours applicable
- **Une volonté de réviser le document** dès 2014
- **Révision repoussée : la loi ALUR** (24 mars 2014) modifie la constructibilité des zones Nh en campagne
- **Révision retardée** : Fusion entre Vannes Agglomération et Loc'h Communauté en 2017. Dans l'attente d'un Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) couvrant la commune

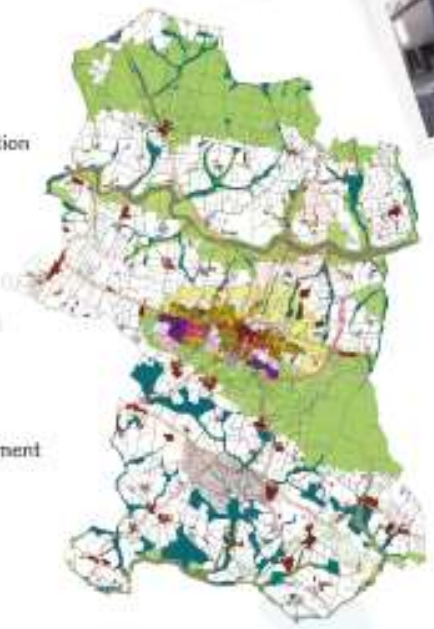

Une révision lancée en mai 2019 :

- **Décembre 2019 à juillet 2021 :** Diagnostic territorial (projets, enjeux, trames verte et bleue, développement urbain et économique...)
- **Septembre 2021 à septembre 2022 :** Préparation et rédaction du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- **Janvier 2023 :** Suspension de la procédure

Une reprise au plus vite pour :

- Conserver la dynamique
- Valoriser les études et le travail déjà réalisés
- Disposer d'un document répondant à de nouveaux besoins

EN SAVOIR PLUS

GRAND CHAMP

OUVRONS GRAND CHAMP EN POSSIBLES

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le
ID : 056-215600677-20250617-2025CM17JUIN08B-DE

GRAND-CHAMP, L'URBANISME DE DEMAIN

Avec la loi « Climat et Résilience », du 22 août 2021, le législateur a intégré l'écologie et les préoccupations climatiques dans nos vies. Elle impacte autant l'urbanisme, que l'aménagement, les modes de construction, la rénovation des bâtis, les activités économiques, les déplacements, la publicité... Le quotidien de tous.

Les essentiels pour comprendre - 3 notions :

- **ENAF, E**space **N**aturel **A**gricole et **F**orestier : création ou extension effective d'espaces urbanisés.
- **L'artificialisation :** le fait de rendre un sol imperméable ou couvert par un revêtement (nomenclature)
- **Le ZAN, Z**éro **A**rtificialisation **N**ette : absence de toute artificialisation nette des sols (à nuancer)

3 strates de collectivités
- La Région
- Golfe du Morbihan Vannes Agglomération
- La Commune

3 documents
- Le SRADDET
- Le SCOT
- Le PLU

3 calendriers
- Février - mars 2024
- 2026
- 2027

Un nouvel équilibre à trouver ensemble !

EN SAVOIR PLUS

GRAND CHAMP

OUVRONS GRAND LE CHAMP DES POSSIBLES

La lutte contre l'artificialisation des sols et les besoins en logements nécessitent aujourd'hui **un nouvel outil de planification !**

EN SAVOIR PLUS
GRAND CHAMP
OUVRONS GRAND LE CHAMP DES POSSIBLES

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le
ID : 056-215600677-20250617-2025CM17JUIN08B-DE

Article La Gazette du Morbihan – 6 juillet 2023

GRAND-CHAMP

Les grégamistes intéressés par la ruralité augmentée

→ Les grégamistes ont défilé tout au long de la journée au forum sur la ruralité augmentée : Ouvrons Grand Le Champ des Possibles, organisé par la municipalité. 20 stands étaient à leur disposition pour découvrir les grands projets locaux. Tout au long de la journée, des conférences et des films ont animé ce forum sur le tri des déchets, sur la ruralité augmentée, sur l'urbanisme circulaire. Grand-Champ est classé comme commune périurbaine et est devenu deuxième couronne de l'agglomération vannetaise.

GRAND-CHAMP

Le quartier de Guernanderf en fête

→ 71 personnes, dont 15 enfants du quartier de Guernanderf, se sont retrouvées à nouveau autour d'un repas, après un arrêt de six ans. Elle était, cette fois-ci, sur l'initiative d'André Laigo. Cette fête perdure dans ce quartier, chaque année, depuis 2002.

GRAND-CHAMP

Ouest-France – 28 juin 2023

Grand-Champ. Un salon pour se projeter sur l'avenir de la commune

« Ouvrons grand le champ des possibles ». La deuxième édition de ce salon initié en 2019 se tiendra samedi 1er juillet 2023, à Grand-Champ (Morbihan). L'occasion pour la population de découvrir la commune de demain.

Le salon « Ouvrons grand le champ des possibles » a été organisé pour la première fois en 2019. La seconde édition aura lieu samedi 1er juillet 2023. | CAPTURE D'ÉCRAN

Ouest-France
Publié le 28/06/2023 à 11h03

Lire le journal

La commune de Grand-Champ (Morbihan) organise un nouveau salon citoyen « Ouvrons grand le Champ des possibles », samedi 1er juillet 2023, de 10 h à 18 h à l'Espace 2000-Célestin-Blévin **« pour réinventer notre ruralité augmentée »**, note le maire, Yves Bleunven.

L'occasion de montrer que quatre ans après la première édition en 2019, **« le dynamisme de la commune ne fléchit pas »**. Les visiteurs pourront découvrir de nouveaux projets au cœur des stands et dans tous les domaines, grâce à la présence des partenaires de la commune (Département, Golfe du Morbihan-Vannes agglomération, Morbihan Habitat, EPSMS Vallée du Loch, promoteurs immobiliers…) dans divers domaines : logement, commerce, tourisme, sport et loisir, ou encore en matière d'enfance et jeunesse.

Concrètement, un îlot central, animé par les spécialistes de l'agglomération, permettra d'aborder les problématiques d'actualité telles que l'eau, l'énergie ou encore le foncier, qui sont des compétences de la collectivité. Ils répondront aux questions telles que : « Quels sont les dispositifs pour favoriser la mobilité ? » ; « Comment faire la chasse aux gaspillages ? »

Des cafés citoyens (salle B) seront animés par Jean Ollivro, docteur en géographie, enseignant à l'Université de Rennes 2 et à l'Institut d'études politiques de Rennes, ainsi que Sylvain Grisot, urbaniste et fondateur de l'agence Dixit.net. Tous deux présenteront les enjeux actuels.

10 h 15-10 h 45 puis 16 h 15-16 h 45. Focus sur le tri des déchets animé par Morgan Suzineau, directeur du service prévention et gestion des déchets de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération.

Newsletter La Matinale
Recevez l'essentiel de l'actualité nationale et internationale. Je m'inscris

11 h-12 h 15. Café débat avec Jean Ollivro sur la ruralité augmentée Bretagne multipolaire, ainsi que sur la loi Climat et Résilience.

14 h 30-16 h. Sylvain Grisot, urbaniste à l'agence Dixit.net, interviendra sur un urbanisme circulaire.

17 h 30. Discours de clôture par Yves Bleunven, maire.

Choix du projet Villa Gregam, nom du multi-accueil… les citoyens consultés

Durant cette journée d'échanges, la population est invitée à voter pour plusieurs dossiers d'actualité grégamiste, dont le grand projet d'aménagement Villa Grégam. En effet, le centre culturel éphémère de la Villa Gregam ferme ses portes vendredi 30 juin 2023.

logements et de commerces, ainsi qu'à l'aménagement d'une placette énéral-de-Gaulle.

La commune ayant lancé un appel à projets, elle propose aux habitants de voter entre le 28 juin et le 5 juillet 2023 pour l'un des quatre projets qui seront à découvrir samedi 1er juillet, ainsi que sur le site de la commune : www.grandchamp.fr.

Deux possibilités pour voter : déposer un bulletin dans l'une des urnes disposées à l'accueil de la mairie, au Village intergénérationnel de Lanvaux, à la conciergerie Hopopop Services, ainsi que dans celle présente sur le stand Villa Grégam du salon citoyen ; ou en ligne sur le site Internet : www.grandchamp.fr/rubrique actualités

Au-delà du sondage sur ce projet d'aménagement, les visiteurs pourront participer et donner leur avis sur divers stands avec le choix d'un nom pour le multi-accueil (sur le stand Loisirs pour tous), ainsi qu'une enquête sur un des leviers de la mobilité qu'est l'auto-partage (stand Schémas directeurs).

Grand-Champ Immobilier Vannes Logement Aménagement du territoire Immobilier Vannes

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le
ID : 056-215600677-20250617-2025CM17JUIN08B-DE

II. MISE À DISPOSITION DE MOYENS D'ÉCHANGES ET DE CONTACT ENTRE LES CITOYENS ET LA COMMUNE

A. Le registre d'observations

La mise à disposition d'un registre d'observations au format papier à l'accueil de la mairie, depuis le 31 mai 2019, accessible aux jours et heures d'ouverture de la mairie, soit : les lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 / Le mardi de 8h30 à 12h00 / Le mercredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00.

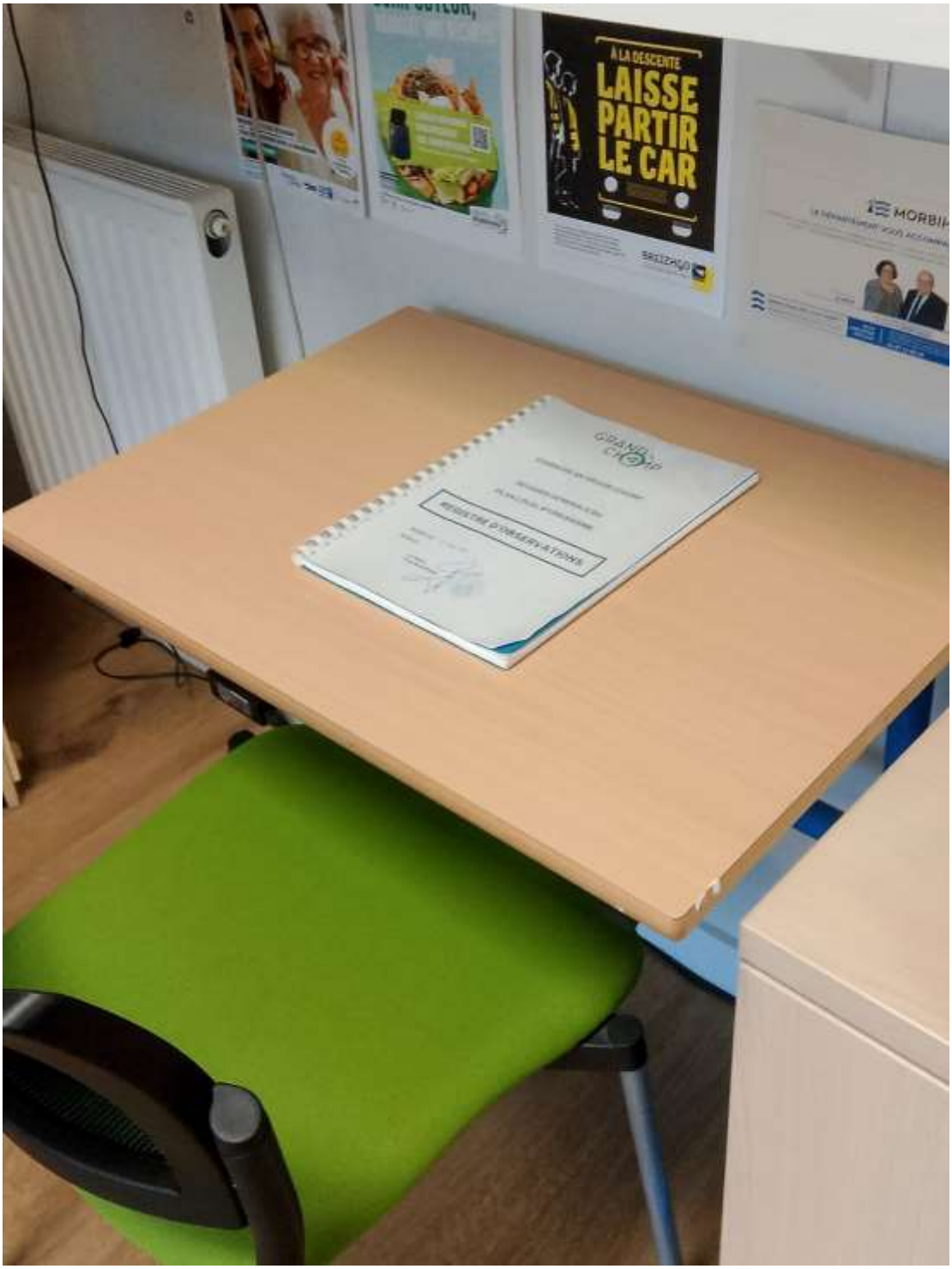

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le
ID : 056-215600677-20250617-2025CM17JUIN08B-DE

B. La création d'une adresse mail dédiée

Une adresse mail dédiée à la révision du PLU a été créée en 2019, afin de faciliter les contacts avec les citoyens et permettre à chacun d'exprimer ses observations jusqu'à l'arrêt du projet.

revision.plu@grandchamp.fr

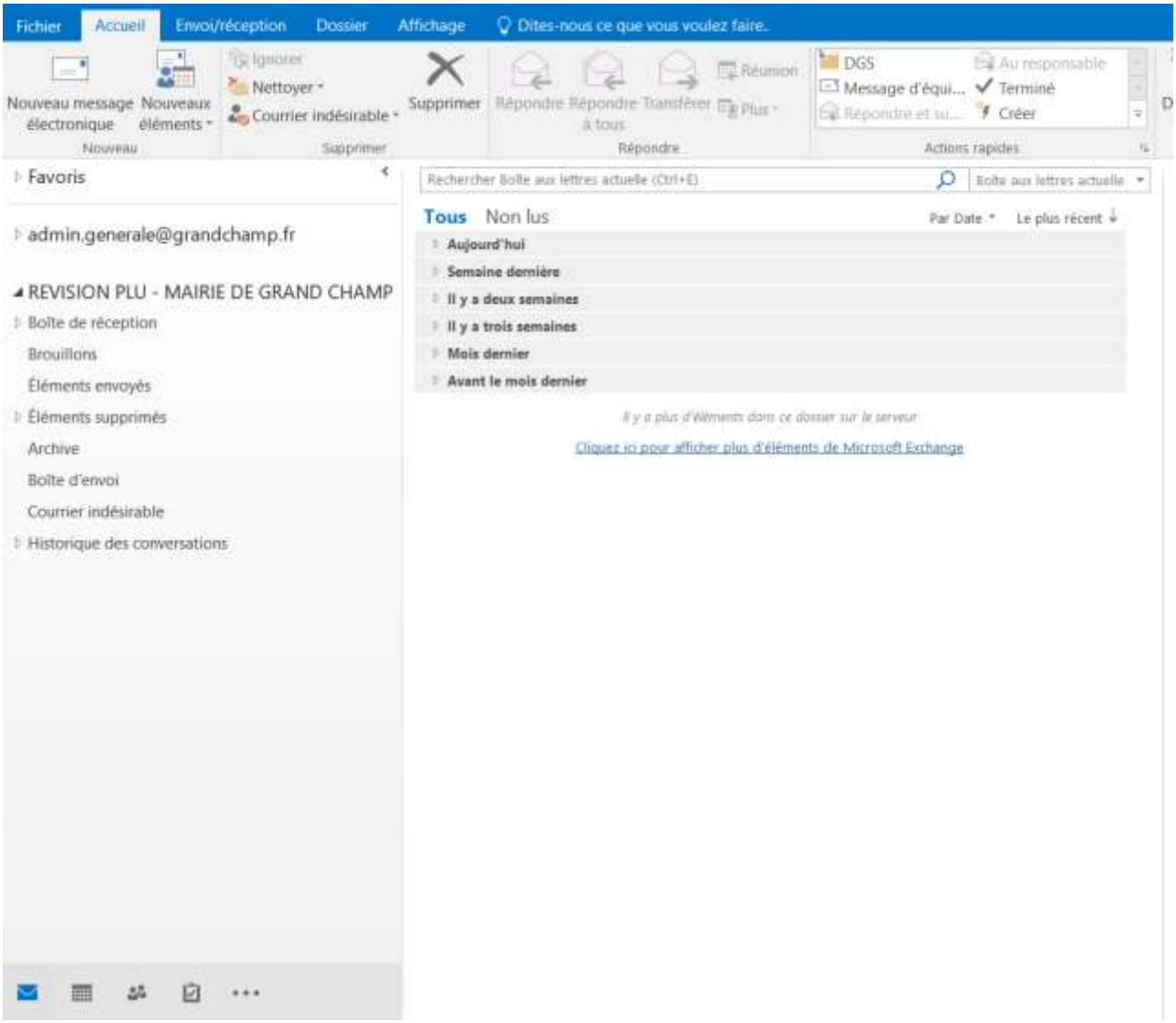

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le
ID : 056-215600677-20250617-2025CM17JUIN08B-DE

C. Les demandes adressées par courrier postal ou remises en mairie

Un grand nombre d'observations et de demandes en lien avec la révision ont été reçues en mairie, par courrier.

Chaque demande a fait l'objet d'un enregistrement et d'un numérotage dans un tableau Excel, par le service urbanisme de la commune. On en dénombre plus de 130.
Certains courriers ont été reçu dès 2009, mais relevaient déjà de la procédure de révision du PLU.

Chaque demande fera l'objet d'une réponse écrite après l'arrêt du projet de PLU.

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le
ID : 056-215600677-20250617-2025CM17JUIN08B-DE

III – BILAN DE LA CONCERTATION MISE EN PLACE

La démarche de concertation a été réalisée et elle a permis d'informer régulièrement les habitants et les acteurs du territoire par divers moyens rappelés ci-dessous, et en tenant compte des modalités définies lors de la prescription de la procédure de révision.

Elle a également été enrichie par des informations dans la presse locale et par un salon de la concertation et de l'information.

Les mesures prévues dans le cadre de la délibération du 19 mai 2025

Une information régulière sur l'état d'avancement de la procédure dans les supports de communication de la Commune	**Bilan positif** La commune a pu informer régulièrement sa population sur l'état d'avancement de la procédure. Malgré le retard dû à la crise sanitaire, puis aux conséquences de la loi « Climat et Résilience », les administrés ont reçu les informations régulièrement, leur permettant ainsi de suivre l'évolution de la procédure, les objectifs et les enjeux de chaque phase, ainsi que le calendrier des différentes étapes. - Magazine municipal : la procédure de révision a été évoquée à 7 reprises dans le Grégamiste et ce, tout au long de la procédure. Le bulletin municipal est disponible en mairie et sur le site internet de la commune. Il est également distribué dans toutes les boîtes aux lettres des habitants de la commune. - Site internet de la commune : Un page dédiée à la procédure de révision du PLU a été créée dans la rubrique « Urbanisme ». Cette page a été alimentée tout au long de la procédure, avec de nombreuses informations sur la procédure et des documents liés à la révision (délibérations, supports de réunions, panneaux d'exposition). Sur les 12 derniers mois la page « révision du PLU » est la 55ème page la plus consultée (le site en compte 1316). Toujours sur les 12 derniers mois, la page « révision du PLU » a comptabilisé 706 vues et compte 461 utilisateurs actifs. Ces éléments démontrent un intérêt certain pour ces informations et via ce canal. - Page Facebook de la commune : Elle a permis d'annoncer les dates des deux réunions publiques et des permanences au public. Elle a permis d'informer un plus grand nombre de personnes, car plus de 5300 personnes suivent la page Facebook de la commune de GRAND-CHAMP. Le nombre de consultations n'est pas connu. - Articles de presse et avis administratifs : Plusieurs articles sont parus dans la presse local au sujet de la révision du PLU de Grand-Champ. Les médias utilisés sont Ouest-France, Le Télégramme et la Gazette. Ces parutions ont permis d'informer la population sur les différentes réunions et temps d'échange. - Un avis administratif a également été publiée dans les annonces légales pour la prescription de la révision du PLU (Ouest-France/Le télégramme)
L'Ouverture et la mise à disposition du public d'un registre d'observations	**Bilan mitigé** Depuis 2019, une seule observation a été inscrite sur le registre. A l'aire du numérique, ce n'est plus le mode de communication privilégié par les citoyens. Il reste néanmoins important de le conserver, afin de garantir un maximum d'accessibilité.

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le
ID : 056-215600677-20250617-2025CM17JUIN08B-DE

L'Organisation d'au moins deux réunions publiques	**Bilan positif** Deux réunions publiques ont été organisées, le 13 janvier 2025 et le 22 avril 2025. Lors de la 1ère réunion, environ 110 personnes étaient présentes et lors de la seconde, environ cent personnes étaient présentes. La première réunion rappelait le contexte et les enjeux de la procédure et présentait le projet de PADD. La seconde réunion était consacrée au projet de PLU, avec les principales évolutions par rapport au document en vigueur et une présentation des outils règlementaires. La démarche a été efficace et les échanges riches. Les questions ont essentiellement porté sur le règlement du futur PLU autour de la carrière. (Zonage d'exploitation et développement d'une partie en zone d'activité économique liée à l'activité extractive). Quelques questions ont concerné le projet de déviation ouest, les transports en commun et la circulation dans le bourg, la notion de changement de destination des anciens bâtiments agricoles, le devenir des zones 2AU situées dans le bourg.
L'organisation de deux permanences au public	**Bilan positif** Deux permanences destinées à accueillir individuellement les citoyens ont été organisées les 24 et 26 avril 2025. Sur ces deux demies journées, plus de 35 personnes ont été reçues individuellement. D'autres personnes ont pu venir consulter le règlement graphique affiché dans la salle, sans avoir d'entretien. Les questions posées concernaient principalement : - Les droits à construire dont chacun pouvait bénéficier à titre personnel - Les projets à venir dans le centre bourg - Des demandes de repérage d'anciens bâtiments agricoles pour d'éventuels projets de changement de destination - Des demandes de modifications de zonages - De futurs projets d'extension ou de construction - Des questions sur l'étendue du zonage de la carrière et à la zone réservées aux activités économiques en lien avec la carrière (Ak2) - Des questions sur le projet de contournement ouest du bourg
L'Organisation d'une exposition évolutive mise en place à l'extérieur de la mairie	**Bilan positif** L'exposition composée de 6 panneaux au format A0 a permis à tous de s'informer sur la procédure en cours, à tout moment, puisqu'elle reste accessible à toute heure. Selon les retours et les échanges avec la population, les panneaux ont été consultés, puisque certaines personnes sont revenues vers les services avec des questions, particulièrement sur les derniers panneaux présentant le projet de règlement graphique.

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le
ID : 056-215600677-20250617-2025CM17JUIN08B-DE

Autres mesures mises en place

La création d'une adresse mail dédiée « revision.plu@grandchamp.fr »	**Bilan positif** L'adresse mail dédiée a permis à chacun de pouvoir s'exprimer ou de faire une demande sur sa propre situation, tout au long de la procédure. Une trentaine de mails ont été adressés depuis son ouverture.
Les demandes et observations faites par courriers	**Bilan positif** La grande majorité des demandes et des observations ont été faites par courrier postal ou par courrier transmis par mail. Plus de 90 courriers (format papier) ont été enregistrés. Certaines demandes ont été renouvelées plusieurs fois, compte tenu du délai de la procédure.
L'organisation d'un salon de la concertation et de la communication sur les projets en cours sur la commune	**Bilan positif** Il s'agit d'un salon citoyen qui était organisé pour la seconde fois sur la commune. Le premier ayant eu lieu le 23 février 2019. Une dizaine d'observations ou remarques ont été faites au stand du plan local d'urbanisme. Elles concernaient majoritairement la création de nouveaux équipements (aires de jeux pour les enfants, un pumptrack, une nouvelle médiathèque et des pistes cyclables desservant également les villages vers le centre bourg. Une remarque indiquait de prévoir au règlemnt du PLU des toitures de couleur clair pour éviter l'accumulation de chaleur. Les visiteurs ont fait peu de remarques et venaient essentiellement pour prendre connaissance des projets d'aménagement et d'équipement et connaître les procédures en cours et leur avancement. Sur ces points le salon a répondu positivement. La fréquentation a été évaluée à environ 700 visiteurs sur la journée.

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le
ID : 056-215600677-20250617-2025CM17JUIN08B-DE

CONCLUSION

Cette concertation, qui s'est déroulée tout au long de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), ne prend pas fin avec l'arrêt du projet.

Elle n'est qu'un début, car c'est une composante de la procédure en cours, qui se prolonge lors de la phase administrative.

Dans les mois à venir, une enquête publique sera organisée et permettra de nouveau à chacun de s'exprimer.

De même un travail d'explication des règles du PLU se poursuivra tout au long de l'année 2025 et à suivre.

L'équipe municipale a tenu à associer l'ensemble de la population, notamment par l'intermédiaires de réunions publiques, de permanences individuelles, de supports d'expression variés, ainsi que dans la publication d'articles dans le magazine communal et via le site internet.

Les habitants ont ainsi pu se tenir informés régulièrement et faire part de leurs remarques ou souhaits en envoyant des courriers et mails adressés à Madame le Maire. Ces demandes ont toutes été analysées et feront l'objet d'une réponse individuelle.

Les modalités initiales prévues par le conseil municipal ont été parfaitement respectées tout au long de la procédure

Chaque outil choisi a été opérant, car ils ont permis, à chacun à leur manière d'informer, de débattre, de communiquer et d'alimenter le projet de PLU.